

L'INSERTION EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS ADMIS AU QUÉBEC EN VERTU DE LA GRILLE DE SÉLECTION DE 1996

PARTIE 1 RAPPORT SYNTHÈSE

Par Jean-François Godin

Sous la supervision de
Gérard Pinsonneault
et avec la collaboration de
Chakib Benzakour,
Minh Truong,
Benoît Audet
et France Maher

Janvier 2004
Direction de la population et de la recherche
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

*Relations
avec les citoyens
et Immigration*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES — PARTIE 1

Faits saillants	VII
Note liminaire	XII
1. Introduction	1
1.1 Le contexte	1
1.2 Le mandat	3
1.3 Le rapport	4
2. Les caractéristiques des répondants	7
2.1 Les requérants principaux	7
2.2 Les conjoints se destinant au marché du travail	9
3. La période initiale d'insertion en emploi des répondants	18
3.1 Les répondants entrés en emploi dès leur arrivée	18
3.2 La principale activité des répondants au cours de la période précédant leur premier emploi	18
3.3 La principale source de revenu des répondants au cours de la période précédant leur premier emploi	19
3.4 La disponibilité à travailler des répondants au cours de la période précédant leur premier emploi	20
3.5 Le rythme d'accès au premier emploi	20
3.6 Les caractéristiques du premier emploi occupé par les répondants	22
3.6.1 <i>Le salaire hebdomadaire du premier emploi occupé</i>	22
3.6.2 <i>Le nombre d'heures travaillées par semaine au cours du premier emploi occupé</i>	23
3.6.3 <i>Le niveau de compétence du premier emploi occupé</i>	24
3.6.4 <i>La langue du premier emploi occupé</i>	25
3.6.5 <i>La taille de l'entreprise et le secteur d'activité du premier employeur</i>	25
4. La situation des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002	27
4.1 La mesure de la situation des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 : les indicateurs de performance globale	27
4.1.1 <i>Le taux d'emploi des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	27
4.1.2 <i>Le taux d'activité des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	28
4.1.3 <i>Le taux de chômage des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	29
4.2 L'emploi occupé par les répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002	30
4.2.1 <i>Le salaire hebdomadaire des répondants en emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	30
4.2.2 <i>Le nombre d'heures travaillées par semaine dans le cadre de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	31
4.2.3 <i>Le niveau de compétence de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	32
4.2.4 <i>La langue de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	32

4.2.5	<i>La taille de l'entreprise et le secteur d'activité de l'employeur au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	33
4.3	Les répondants sans emploi au moment de l'entrevue	34
4.3.1	<i>La principale activité et la principale source de revenu des répondants sans emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	34
4.3.2	<i>La disponibilité à travailler des répondants sans emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002</i>	34
4.4	Comparaison avec les examens précédents	35
5.	La situation des répondants au fil du temps	36
5.1	La probabilité d'être en emploi au fil du temps	36
5.1.1	<i>La probabilité d'être en emploi selon le groupe d'âge à l'arrivée</i>	36
5.1.2	<i>La probabilité d'être en emploi selon le programme de sélection</i>	36
5.1.3	<i>La probabilité d'être en emploi selon la région de provenance</i>	36
5.1.4	<i>La probabilité d'être en emploi selon la durée de résidence</i>	37
5.1.5	<i>La probabilité d'être en emploi selon la scolarité</i>	37
5.1.6	<i>La probabilité d'être en emploi selon la région de résidence initiale</i>	38
5.1.7	<i>La probabilité d'être en emploi selon la connaissance du français et de l'anglais</i>	38
5.2	La probabilité d'être en recherche d'emploi au fil du temps	38
5.3	La probabilité d'être aux études au fil du temps	38
5.4	La probabilité d'être prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale) au fil du temps	38
5.5	La probabilité d'être occupé à des obligations familiales au fil du temps	39
5.6	La proportion moyenne du temps passé en emploi et au chômage depuis l'arrivée	39
6.	Le bilan sommaire du processus d'insertion au moment de l'entrevue	40
7.	L'autoévaluation de leur situation par les répondants	42
7.1	La satisfaction par rapport à l'emploi et à la situation globale	42
7.2	Les difficultés éprouvées pour trouver du travail	43
7.3	Les difficultés éprouvées pour obtenir le droit d'exercer une profession ou un métier régi	44
8.	La dimension territoriale, la migration secondaire et la mobilité éventuelle	45
8.1	Le parcours résidentiel des répondants	45
8.2	La disponibilité à la mobilité	45
8.3	L'éventualité d'une migration secondaire hors Québec	46
9.	La formation suivie par les répondants : prépondérance de la formation spécialisée et de la formation de niveau universitaire	47
9.1	Les cours d'apprentissage du français	47
9.2	Les cours d'apprentissage de l'anglais	48
9.3	Les autres cours suivis	48

10. Le parcours des conjoints	50
10.1 La période initiale d'insertion en emploi des conjoints	50
10.2 La situation des conjoints au moment de l'entrevue et au fil du temps	51
10.3 L'autoévaluation de leur situation par les conjoints	52
10.4 La formation suivie par les conjoints	52
11. Les répondants n'ayant occupé aucun emploi depuis leur arrivée	53
11.1 Les requérants principaux sans aucun emploi depuis l'arrivée	53
11.2 Les conjoints sans aucun emploi depuis l'arrivée	53
12. Conclusion : comparaisons, discussions, suggestions, recommandations	55

TABLE DES MATIÈRES — PARTIE 2

Tableaux, figures et annexes

Liste des tableaux

Tableau 1	Proportion des répondants entrés en emploi dès l'arrivée	2
Tableau 2	Principale activité avant le premier emploi	3
Tableau 3	Principale source de revenu avant le premier emploi	5
Tableau 4	Disponibilité des répondants à travailler avant leur premier emploi	7
Tableau 5	Délai médian d'accès au premier emploi	14
Tableau 6	Salaire hebdomadaire moyen et médian du premier emploi	15
Tableau 7	Nombre d'heures travaillées par semaine dans le cadre du premier emploi	16
Tableau 8	Niveau de compétence du premier emploi	18
Tableau 9	Langue du premier emploi	20
Tableau 10	Taille de l'entreprise du premier employeur	22
Tableau 11	Secteur d'activité du premier employeur	24
Tableau 12	Taux d'emploi au moment de l'entrevue	26
Tableau 13	Taux d'activité au moment de l'entrevue	27
Tableau 14	Taux de chômage au moment de l'entrevue	28
Tableau 15	Salaire hebdomadaire moyen et médian au moment de l'entrevue	29
Tableau 16	Nombre d'heures travaillées par semaine dans le cadre de l'emploi occupé au moment de l'entrevue	30
Tableau 17	Niveau de compétence de l'emploi occupé au moment de l'entrevue	32
Tableau 18	Langue de l'emploi occupé au moment de l'entrevue	34
Tableau 19	Taille de l'entreprise de l'emploi occupé au moment de l'entrevue	36
Tableau 20	Secteur d'activité de l'employeur au moment de l'entrevue	38
Tableau 21	Principale activité des répondants sans emploi au moment de l'entrevue	40
Tableau 22	Principale source de revenu des répondants sans emploi au moment de l'entrevue	42
Tableau 23	Disponibilité à travailler des répondants sans emploi au moment de l'entrevue	44

Tableau 24	Taux d'emploi, au moment de l'entrevue, des travailleurs sélectionnés en fonction du programme de sélection, selon la grille en vigueur et l'enquête effectuée	46
Tableau 25	Proportion moyenne du temps passé en emploi depuis l'arrivée	55
Tableau 26	Proportion moyenne du temps passé au chômage depuis l'arrivée	56
Tableau 27	Adéquation entre l'emploi envisagé et l'emploi occupé (actuel ou le plus récent) par les répondants au moment de l'entrevue	57
Tableau 28	Adéquation entre l'emploi occupé (actuel ou le plus récent) et le domaine de formation des répondants	59
Tableau 29	Adéquation entre l'emploi occupé (actuel ou le plus récent) et le niveau de formation des répondants	61
Tableau 30	Adéquation entre le revenu de l'emploi occupé (actuel ou le plus récent) et les attentes	63
Tableau 31	Adéquation entre l'emploi occupé (actuel ou le plus récent) et les attentes personnelles des répondants	65
Tableau 32	Comparaison entre la situation avant la migration et la situation au moment de l'entrevue	67
Tableau 33	Difficultés éprouvées pour trouver du travail	69
Tableau 34	Difficultés éprouvées pour obtenir le droit d'exercer une profession réglementée	71
Tableau 35	Parcours résidentiel des répondants : déplacements entre la région de destination initiale, la région de résidence initiale et la région de résidence finale	73
Tableau 36	Disponibilité à la mobilité pour obtenir un emploi	74
Tableau 37	Permanence prévue de l'établissement au Québec	76
Tableau 38	Cours de français : taux de fréquentation, durée moyenne et nombre moyen d'heures par semaine	78
Tableau 39	Cours de français : type d'établissement	79
Tableau 40	Cours de français : principal motif invoqué	81
Tableau 41	Cours d'anglais : taux de fréquentation, durée moyenne et nombre moyen d'heures par semaine	83
Tableau 42	Cours d'anglais : type d'établissement	84
Tableau 43	Cours d'anglais : principal motif invoqué	86
Tableau 44	Autres cours suivis : taux de fréquentation, durée moyenne et nombre moyen d'heures par semaine	88
Tableau 45	Autres cours suivis : type de formation	89
Tableau 46	Autres cours suivis : principal motif invoqué	91
Tableau 47	Période initiale d'insertion en emploi des conjoints	93
Tableau 48	Le premier emploi des conjoints	94
Tableau 49	Situation des conjoints au moment de l'entrevue	95
Tableau 50	Proportion du temps passé en emploi depuis l'arrivée pour les conjoints	99
Tableau 51	Proportion du temps passé au chômage pour les conjoints	99
Tableau 52	Autoévaluation, par les conjoints, de leur expérience migratoire et de leur situation au moment de l'entrevue	100
Tableau 53	Autres résultats pour les conjoints : parcours résidentiel, cours suivis	101
Tableau 54	Proportion des répondants qui n'ont occupé aucun emploi	103
Tableau 55	Principale activité des répondants requérants principaux n'ayant occupé aucun emploi	104
Tableau 56	Principale source de revenu des répondants requérants principaux n'ayant occupé aucun emploi	106

Tableau 57	Disponibilité à travailler pour les répondants requérants principaux n'ayant occupé aucun emploi	108
Tableau 58	Principale source de revenu, principale activité et disponibilité à travailler des conjoints n'ayant eu aucun emploi	109

Liste des figures

Figure 1.1	Entrée dans un premier emploi	8
Figure 1.2	Entrée dans un premier emploi selon le sexe	8
Figure 1.3	Entrée dans un premier emploi selon le groupe d'âge	9
Figure 1.4	Entrée dans un premier emploi selon le programme de sélection	9
Figure 1.5a	Entrée dans un premier emploi selon la région de provenance	10
Figure 1.5b	Entrée dans un premier emploi selon la région de provenance	10
Figure 1.6	Entrée dans un premier emploi selon la durée de résidence	11
Figure 1.7a	Entrée dans un premier emploi selon la scolarité	11
Figure 1.7b	Entrée dans un premier emploi selon la scolarité	12
Figure 1.8	Entrée dans un premier emploi selon la région de résidence initiale	12
Figure 1.9	Entrée dans un premier emploi selon la langue	13
Figure 2.1	Probabilité d'être en emploi	47
Figure 2.2	Probabilité d'être en emploi selon le sexe	47
Figure 2.3	Probabilité d'être en emploi selon le groupe d'âge	48
Figure 2.4	Probabilité d'être en emploi selon le programme de sélection	48
Figure 2.5a	Probabilité d'être en emploi selon la région de provenance	49
Figure 2.5b	Probabilité d'être en emploi selon la région de provenance	49
Figure 2.6	Probabilité d'être en emploi selon la durée de résidence	50
Figure 2.7a	Probabilité d'être en emploi selon la scolarité	50
Figure 2.7b	Probabilité d'être en emploi selon la scolarité	51
Figure 2.8	Probabilité d'être en emploi selon la région de résidence initiale	51
Figure 2.9	Probabilité d'être en emploi selon la langue	52
Figure 2.10	Probabilité d'être en recherche d'emploi	52
Figure 2.11	Probabilité d'être aux études	53
Figure 2.12	Probabilité d'avoir recours à l'assistance-emploi	53
Figure 2.13	Probabilité d'être occupé à des obligations familiales	54
Figure 3.1	Entrée dans un premier emploi pour les conjoints	93
Figure 3.2	Probabilité d'être en emploi pour les conjoints	97
Figure 3.3	Probabilité d'être à la recherche d'un emploi au fil du temps pour les conjoints	97
Figure 3.4	Probabilité d'être aux études au fil du temps pour les conjoints	98
Figure 3.5	Probabilité d'être prestataire de l'assistance-emploi pour les conjoints	98
Figure 3.6	Probabilité d'être occupé à des obligations familiales pour les conjoints	99

Annexe I **111**

Liste descriptive des catégorisations utilisées dans le document et dans les tableaux, accompagnées, le cas échéant, des abréviations et des codifications correspondantes, ainsi que des considérations justifiant les regroupements effectués pour l'analyse

Annexe II **121**

Précisions méthodologiques sur les indicateurs et les outils statistiques utilisés

Annexe III **125**

Représentativité de l'échantillon : répartition comparée des caractéristiques des répondants au regard de celles de la population cible

Faits saillants

L'objet et les modalités de l'étude

- Le mouvement d'immigration permanente se divise en trois composantes : les indépendants (travailleurs et gens d'affaires ainsi que les personnes à charge qui les accompagnent), les réfugiés et les personnes admises au titre de la réunification familiale. La catégorie des travailleurs constitue la composante la plus stratégique du mouvement. Les autres composantes, les réfugiés et les cas de réunification familiale, sont davantage induites et la capacité de l'État d'en déterminer les caractéristiques est assez limitée. Quant aux gens d'affaires, ils sont choisis essentiellement en fonction de leurs capitaux disponibles, de leur expérience d'affaires et de leur projet d'investissement. Le processus et les critères en vertu desquels les personnes sont sélectionnées dans la catégorie des travailleurs ainsi que leur degré de réussite sur le marché de l'emploi, après leur admission au Québec, sont donc de la plus grande importance pour les autorités gouvernementales. Il convenait ainsi, quelques années après la mise en vigueur de modifications majeures à la grille de sélection des travailleurs, de procéder à un examen de ses résultats, sous l'angle de la réussite d'insertion au marché du travail.
- Une enquête a donc été menée auprès d'un large échantillon représentatif d'immigrants (requérants principaux et conjoints se destinant au marché du travail) de cette catégorie, sélectionnés en vertu de la grille entrée en vigueur en 1996. Au total, 2 000 personnes ont été interviewées et 1 875 questionnaires ont été retenus pour analyse, dont 1 579 pour des requérants principaux et 296 pour des conjoints. Les entrevues ont eu lieu en mars 2002, soit après une durée de résidence variant, selon les répondants, entre 21 et 63 mois.

Les répondants

- En raison de la nature très sélective de la grille, les caractéristiques des répondants sont très avantageuses :
 - Les requérants principaux, dont plus des deux tiers (71 %) sont des hommes, sont jeunes (âge moyen : 32 ans) et très scolarisés (62 % ont fréquenté l'université, 22 % ont un diplôme de deuxième ou troisième cycle). Le plus souvent, ils maîtrisent le français (85 % d'entre eux). Une très faible proportion d'entre eux (3 %) ignorent à la fois le français et l'anglais;
 - Les conjoints, qui sont des femmes dans 63 % des cas, sont également assez jeunes (âge moyen : 34 ans), mais ils sont un peu moins scolarisés (54 % ont fréquenté l'université, mais 7 % seulement ont une maîtrise ou un doctorat). Ils sont un peu moins nombreux à connaître le français (76 %) et une plus forte proportion d'entre eux ignorent les deux langues (15 %).

L'insertion en emploi

- Après 14 semaines de résidence, 50 % des répondants* avaient accédé à un premier emploi. Le rythme d'accès à ce premier emploi a été approximativement le même pour les quatre « cohortes » étudiées, tant celle n'ayant cumulé, au moment de l'entrevue, que deux ans ou moins de résidence que celle ayant cumulé plus de quatre ans. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture pendant l'ensemble de la période observée (1997 à 2002), cette similarité est remarquable.
- Au cours de leur premier emploi, les répondants ont reçu une rémunération convenable, mais sans plus. Le salaire hebdomadaire moyen était de 630 \$ et la médiane de ces salaires se situait à 480 \$. Il s'agissait, à 80 %, d'emplois à temps plein (plus de 30 heures par semaine). Ces premiers emplois témoignent, pour une proportion importante des répondants, d'une certaine déqualification professionnelle, au regard de leur scolarité : 42 % des diplômés universitaires occupaient, comme premier emploi, un poste de niveau plus ou moins inférieur à leur formation.
- Au moment où les entrevues ont été effectuées, en mars 2002, les répondants avaient un taux d'emploi de 71 %, un taux d'activité de 82 % et un taux de chômage de 13 %. Les salaires des emplois occupés en mars 2002 étaient supérieurs à ceux des premiers emplois occupés : 755 \$ en moyenne par semaine, avec une médiane de 654 \$. Le phénomène de la déqualification semble s'être en partie résorbé : la proportion des diplômés universitaires occupant des emplois de niveau inférieur à leur formation a baissé, pour se situer à 33 %.
- Les difficultés citées le plus souvent par les répondants pour trouver du travail sont la non-reconnaissance de l'expérience (38 %) et de la formation (31 %) étrangères, la méconnaissance de l'anglais (35 %) ou du français (20 %). Une proportion importante de répondants ont fait part d'attitudes possiblement discriminatoires face à leur statut d'immigrant (21 %) ou face à leur origine (19 %). Un répondant sur 10 a fait part de problèmes d'accès au droit d'exercice d'une profession ou d'un métier régi.

La langue de travail

- Les répondants qui travaillaient au moment des entrevues (1 126 requérants principaux) le faisaient très majoritairement en français : cette langue constituait la seule langue de travail dans 56 % des cas. Dans 22 % des cas, elle était utilisée également avec l'anglais. 18 % des répondants en emploi travaillaient essentiellement en anglais, tandis que 4 % utilisaient aussi fréquemment une autre langue, soit seule, soit avec le français, l'anglais ou les deux.

* Sauf indication contraire, les données citées dans ces « faits saillants » concernent les requérants principaux seulement.

Les sources de subsistance pendant le non-emploi

- Pour survivre en attendant leur premier emploi, près des trois quarts des répondants ont déclaré avoir eu recours principalement à leurs économies personnelles; 12 % ont par ailleurs déclaré avoir reçu de l'assistance-emploi (aide sociale) comme première source de revenu pendant cette période.
- Ceux qui étaient sans emploi au moment de l'entrevue, mais qui avaient eu au moins un emploi au préalable, soit 266 personnes, bénéficiaient de l'assurance-emploi (assurance-chômage) dans 29 % des cas, et de l'assistance-emploi (aide sociale) dans 17 % des cas; 20 % de ces sans-emploi au moment des entrevues ont déclaré que le régime de prêts-bourses était leur principale source de revenu.

Les études suivies depuis l'admission

- Lorsqu'ils étaient sans emploi, une proportion importante des répondants se sont consacrés à poursuivre leurs études en vue d'obtenir un diplôme (de métier, technique ou universitaire). Pour ce faire, plusieurs d'entre eux ont bénéficié de prêts-bourses. En mars 2002, 214 des 1 579 répondants requérants principaux, soit 14 % d'entre eux, étaient aux études. Pour 110 d'entre eux, le régime d'aide financière aux études constituait la principale source de revenu; 55 des 296 répondants conjoints (19 %) étaient aux études lorsqu'on les a interviewés et 16 d'entre eux bénéficiaient du régime des prêts-bourses.
- Globalement, 17 % des répondants ont suivi des cours de français, pendant en moyenne 21 semaines, à raison de 20 heures par semaine; 23 % ont suivi des cours d'anglais, pendant 16 semaines en moyenne, à raison de 9 heures par semaine, et 34 % des répondants ont suivi d'autres types de cours, pendant 43 semaines en moyenne, à raison de 21 heures par semaine.

Les écarts à souligner et les comparaisons à faire valoir

- On note de grandes variations de résultats selon les caractéristiques considérées :
 - Les répondants qui affichent les meilleurs résultats sont les plus jeunes (19-30 ans), les diplômés d'études supérieures (maîtrise et doctorat), les bilingues et ceux qui sont au pays depuis le plus longtemps;
 - Les répondants dont la situation est la plus préoccupante sont ceux qui proviennent de certaines régions (Maghreb, Asie de l'Est, Asie de l'Ouest et Moyen-Orient), les plus âgés (40 ans et plus), les allophones, les détenteurs de baccalauréat (relativement à leur scolarité élevée);
 - Les conjoints dans leur ensemble affichent des résultats très inférieurs à ceux des requérants principaux : délai médian d'accès au premier emploi trois fois plus long, taux d'activité et d'emploi plus faible, salaires inférieurs, etc.

- Le fait que les indicateurs mesurés au moment des entrevues (en mars 2002), tant objectifs (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage, salaires, pourcentage du temps passé en emploi et en chômage) que subjectifs (satisfaction par rapport à l'emploi et à la situation globale), affichent, presque systématiquement, de meilleurs résultats pour les répondants ayant cumulé les plus longues durées de résidence, porte à croire que la situation s'améliore pour l'ensemble des répondants au fur et à mesure que leur « expérience québécoise » s'allonge.
- Les répondants sélectionnés en vertu du programme d'employabilité et de mobilité professionnelle (EMP), lequel constitue la principale innovation de la grille de 1996, affichent des résultats tout aussi favorables que les répondants admis dans le cadre des autres programmes, lesquels existaient déjà, avec des variantes, avant l'implantation de la grille de 1996.
- Comparativement aux données observées en 1993 et en 1997 relativement aux taux d'emploi, les répondants de la présente étude affichent des résultats tout autant sinon plus favorables que ceux de leurs prédécesseurs.

Le bilan du processus et comment le jugent les répondants

- Les différentes séries chronologiques et la comparaison entre la situation initiale (premier emploi, premier non-emploi) et la situation au moment des entrevues montrent bien que la situation des répondants progresse favorablement au fil du temps : la probabilité d'être en emploi augmente, celle d'être en chômage ou prestataire d'assistance-emploi (aide sociale) diminue, les salaires augmentent et l'accès à l'assurance-emploi (assurance-chômage) augmente pour les sans-emploi.
- Une proportion importante des répondants qui ont travaillé émettent des réserves sur leur emploi (celui qu'ils occupent au moment de l'entrevue ou le plus récent) : ils disent que celui-ci ne correspond pas à leur projet initial (39 %), à leur domaine de formation (36 %), à leur niveau de formation (45 %), à leurs attentes (42 %) ou aux revenus qu'ils souhaiteraient en retirer (52 %). Néanmoins, 70 % de tous les répondants (requérants principaux et conjoints) considèrent que leur situation générale s'est améliorée depuis leur migration.

Les suites suggérées

L'éventail des données disponibles grâce à cette enquête ouvre la porte à divers travaux susceptibles d'éclairer la problématique de l'insertion en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs. À la lumière des résultats présentés dans ce rapport, les sujets suivants d'études pourraient être privilégiés :

- Les facteurs de la contre-performance de certains groupes, notamment les Maghrébins, les Asiatiques et les Moyen-Orientaux, les détenteurs de baccalauréat et les conjoints;
- Le problème de la déqualification professionnelle;
- Le rôle, dans le processus d'insertion en emploi, de la formation suivie par les répondants avec, en corollaire, la question des critères d'accès à l'aide financière aux études pour les nouveaux arrivants de cette catégorie;

- La recherche d'éléments et de modalités de comparabilité avec des clientèles vivant une problématique d'insertion en emploi similaire à celle des nouveaux arrivants (jeunes, nouveaux diplômés, travailleurs de retour sur le marché du travail après une longue absence, etc.);
- L'identification des différents types de parcours d'insertion en vue de dresser le profil des répondants les plus susceptibles de réussir leur établissement.

Dans la plupart des cas, afin de mieux nuancer les résultats, ces travaux éventuels devraient être faits sur la base d'analyses différenciées en fonction de la période d'arrivée.

Notes liminaires

La nomenclature utilisée

La présentation des résultats d'une étude comme celle-ci requiert le recours à une multiplicité de catégorisations et à leur présentation sur un grand nombre de tableaux et de figures. Plusieurs de ces catégorisations, pour être précises et rigoureuses, nécessiteraient l'utilisation constante de périphrases, tant dans le texte que dans les tableaux et figures, ce qui rendrait le tout lourd et répétitif.

Pour éviter cet inconvénient, on a eu recours, pour désigner ces différentes catégorisations, à des expressions synthétiques, parfois à des synonymes et parfois, en raison de contraintes d'espace dans les tableaux, à des abréviations ou à des codes numériques.

On trouvera à l'annexe I la liste descriptive des expressions (et de leurs synonymes), des catégorisations, des abréviations et des codes numériques utilisés dans le présent document, accompagnés, le cas échéant, des raisons qui ont justifié les regroupements effectués pour le traitement de certaines variables (provenance, âge, régions de résidence, etc.) Il y aurait donc lieu, pour le lecteur soucieux de bien comprendre toutes les nuances du présent document, de prendre d'abord connaissance de cette annexe.

Par ailleurs, à moins d'indication contraire, les données présentées réfèrent aux seuls requérants principaux. Les données relatives aux conjoints sont présentées séparément, dans une série distincte de tableaux et de figures clairement identifiés.

Le repérage des répondants et la protection de la confidentialité des renseignements personnels

La population cible de l'enquête, soit 14 000 personnes admises au Québec entre janvier 1997 et juin 2000, a été repérée dans les fichiers thématiques du ministère (une version dénominalisée de certains fichiers de clientèle, constituée à des fins d'analyse et de statistique). Un échantillon aléatoire en a été extrait et, par la suite, dans la foulée d'une demande effectuée à cet effet auprès de la Commission d'accès à l'information, celle-ci a approuvé toutes les procédures suivies pour retracer les adresses des répondants dans le fichier de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) et les modalités prévues pour garantir la protection des renseignements personnels et leur destruction, en fin de processus.

Par ailleurs, dans le présent document, l'analyse des données et l'interprétation qui en est faite n'engage que la seule responsabilité des auteurs.

1. Introduction

1.1 Le contexte

Au Québec et au Canada, le mouvement d'immigration est partagé en trois grandes composantes :

- La composante familiale, qui permet l'admission des membres de la proche famille restés à l'étranger;
- La composante humanitaire, qui prévoit l'admission annuelle d'un certain contingent de réfugiés en provenance de l'étranger ainsi qu'un processus de traitement des demandes d'asile soumises dans les ports d'entrée ou au pays même;
- La composante économique, qui comprend les gens d'affaires et les travailleurs ainsi que les personnes à charge qui les accompagnent.

C'est sur la composante économique que la marge de manœuvre¹ de l'État est la plus déterminante, en particulier pour ce qui est des travailleurs, c'est-à-dire des personnes dont la sélection est effectuée essentiellement en fonction de leur potentiel de contribution au marché de l'emploi.

Avec les gens d'affaires, qui sont choisis surtout en fonction de leur projet d'entreprise ou d'investissement, de leurs ressources financières et de leur expérience d'affaires, les immigrants de la catégorie des travailleurs constituent le groupe d'immigrants le plus susceptible de contribuer favorablement et rapidement à l'activité économique. En outre, il s'agit de la catégorie sur laquelle les pouvoirs reconnus au Québec d'en fixer les paramètres sont les plus étendus.

Il va donc de soi que le suivi de leur insertion soit prioritaire pour le Québec, dont la responsabilité inclut non seulement de les sélectionner, mais aussi de mettre en œuvre les mesures qui vont faciliter leur intégration.

Il y a deux motifs principaux d'effectuer un tel suivi : d'une part, établir un diagnostic sur la situation de leur insertion en emploi et, d'autre part, effectuer un examen critique du principal outil utilisé pour les sélectionner, la grille de sélection.

¹ Dans le cas des autres composantes, la liberté de manœuvre de l'État est davantage limitée en raison de diverses contraintes. Pour la composante familiale, il s'agit d'une contrainte d'ordre interne, en quelque sorte d'un « devoir » (du moins au plan moral) de faciliter la réunification des familles sans égard au profil des personnes ainsi admises. Pour la composante humanitaire, c'est une contrainte externe qui joue : en vertu de divers engagements internationaux, les pays d'accueil signataires de ces engagements sont tenus d'accueillir un certain nombre de réfugiés et d'accorder un traitement équitable et humain aux réfugiés potentiels qui leur demandent asile. On doit aussi savoir que les catégories, et encore moins les « programmes » au sein d'une même catégorie, ne sont pas étanches. Un individu accepté dans une catégorie donnée (famille par exemple) ou un programme donné pourrait, dans bien des cas, satisfaire aux exigences d'une autre catégorie ou d'un autre programme. Le plus souvent, cependant, on peut penser que les candidats ont tendance à se retrouver dans la catégorie ou le programme où il leur est le plus facile de répondre aux exigences. L'adoucissement des critères d'un programme peut ainsi avoir pour conséquence un déplacement de candidats d'un programme à l'autre.

Les immigrants de la catégorie des travailleurs sont en effet sélectionnés au moyen d'une grille comportant divers critères² au regard desquels les candidatures sont évaluées. Le suivi de l'insertion des immigrants sélectionnés en vertu de cette grille peut donc constituer, jusqu'à un certain point, une évaluation de la pertinence et de l'efficacité de cette grille à choisir les immigrants les plus susceptibles de réussir leur établissement. Or, des modifications majeures ont été apportées à cette grille de sélection à l'automne de 1996.

Jusqu'à-là, bien qu'elle comportait déjà une variété de critères dont l'objectif était de jauger, le plus objectivement possible, le potentiel des candidats au regard de leur éventuel établissement au Québec, la grille était éliminatoire pour tout candidat ne disposant pas d'une offre d'emploi formelle ou dont la profession n'était pas considérée « en demande ».

Avec les changements survenus sur le marché du travail au cours des années 1980, et avec, en toile de fond, des perspectives démographiques annonçant un éventuel déclin de la population québécoise, une telle approche de micro-gestion du mouvement, où la sélection des immigrants travailleurs était arrimée étroitement aux besoins à court terme du marché du travail, s'est révélée de moins en moins appropriée. De plus en plus, une approche davantage orientée vers le moyen et le long termes a été favorisée. Dans un premier temps, pour contourner les rigidités du système entourant le processus de sélection mis au point dans les années 1960 et 1970³, divers modes de recours à la dérogation⁴ ont été encouragés : offres d'emploi attestées (pour lesquelles la preuve de rareté de main-d'œuvre n'avait pas à être démontrée) ou lignes directrices recommandant d'utiliser la dérogation pour les candidats ayant des caractéristiques prometteuses. En outre, à partir de 1988, les modalités entourant l'élaboration de la « liste des professions en demande » ont été assouplies : le concept de profession « en pénurie », qui prévalait jusque-là, a été abandonné et remplacé par le concept de profession « offrant de bonnes perspectives d'embauche ».

Finalement, à l'automne de 1996, une nouvelle grille de sélection des travailleurs a été adoptée pour, notamment, mettre en place un cadre normatif et réglementaire permettant de mieux baliser et systématiser la pratique de la sélection sur la base du « profil prometteur ».

² Ces critères sont : scolarité, emploi (profession en demande, emploi réservé, employabilité), expérience, âge, adaptabilité, degré de connaissance du français et de l'anglais, caractéristiques du conjoint, présence d'enfants, autonomie financière. Des points sont attribués pour chacun de ces critères, selon un barème prédéfini. Pour être acceptés, les candidats doivent atteindre à la fois les seuils fixés pour le total et pour certains critères spécifiques.

³ Bien que la grille de sélection du Québec ne soit apparue qu'en 1979, après la signature de l'entente Couture-Cullen, sa logique et sa structure étaient calquées sur la grille mise au point par l'administration fédérale à la fin des années 1960 et sévèrement resserrée autour du critère « emploi réservé/demande dans la profession » dans les années qui ont suivi le choc pétrolier de 1973. Après la grave récession de 1982, la liste des professions en demande avait en outre été réduite à sa portion congrue.

⁴ Il faut préciser ici qu'en vertu du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, le ministre dispose du pouvoir dérogatoire d'accepter un candidat qui ne satisfait pas aux exigences de la grille de sélection s'il juge que ce candidat pourra s'établir avec succès. Ce pouvoir est délégué aux fonctionnaires responsables des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger.

Les modifications apportées comprenaient aussi des modalités permettant de tenir compte des autres enjeux de la politique d'immigration du Québec : valorisation significative de la connaissance du français (enjeu linguistique) et de la présence d'un conjoint et de jeunes enfants (enjeu démographique).

La grille adoptée en 1996 a par ailleurs continué à faciliter la sélection de candidats répondant à des besoins précis du marché du travail, c'est-à-dire de ceux qui bénéficient d'une offre d'emploi et de ceux dont la profession est considérée comme étant en demande (« professions offrant de très bonnes perspectives d'embauche à moyen et long termes ») : les programmes fondés sur l'offre d'emploi et sur la demande dans la profession ont été conservés mais passablement resserrés.

En vertu de cette grille, les immigrants de la catégorie des travailleurs sont donc regroupés en trois principaux programmes de sélection normés :

- Employabilité et mobilité professionnelle (profil prometteur) (EMP);
- Profession en demande au Québec (très bonnes perspectives d'embauche à moyen et long termes) (PDQ);
- Emploi assuré (offre d'emploi pour laquelle, sauf exception, l'employeur doit démontrer une preuve de rareté de main-d'œuvre sur le marché local).

Le recours à la dérogation est toujours possible, mais il est beaucoup moins fréquent. Sur une base systématique et balisée, on ne continue de l'utiliser que pour les aides familiales résidentes, personnes admises initialement avec un permis de travail temporaire dont l'accès à la résidence permanente est par la suite autorisée à certaines conditions. Les emplois attestés, quant à eux, sont disparus. Restent toujours des cas d'exception où il est estimé que les résultats atteints par les candidats à la grille ne reflètent pas leur véritable potentiel de réussite. Pour les fins de la présente étude, compte tenu du petit nombre de candidats admis en vertu de la dérogation, ceux-ci ont été regroupés avec les emplois assurés pour constituer la catégorie « Autres ».

1.2 Le mandat

En 2001, cinq ans après l'entrée en vigueur de cette grille de sélection, les autorités du ministère ont jugé opportun de procéder à son examen. Un comité de travail a donc été mis sur pied, regroupant des représentants des secteurs « Immigration », « Intégration et Régionalisation » ainsi que « Planification et Relations avec les citoyens ». Il fut convenu d'examiner les résultats de cette grille sous l'optique de l'insertion en emploi des individus admis au Québec sous son empire. Ce sont les résultats de cette démarche qu'on entend faire connaître dans les pages qui suivent. L'approche suivie, le plan d'analyse, les variables utilisées et les regroupements de valeurs (voir l'annexe I pour plus de détails à cet égard) ont été convenus d'un commun accord entre les membres du groupe de travail. L'analyse des données et la rédaction du rapport, sous la responsabilité de la Direction de la population et de la recherche (DPR), ont été effectuées par un chercheur indépendant, monsieur Jean-François Godin, sous la supervision immédiate d'un agent de recherche de la DPR, monsieur Gérard Pinsonneault.

Essentiellement, il s'est agi de comparer la performance respective des candidats sélectionnés en fonction de leur seul potentiel estimé d'intégration réussie (catégorie EMP : employabilité et mobilité professionnelle) et de ceux qui sont sélectionnés parce que leur profession est considérée en demande (catégorie PDQ : profession en demande au Québec) ou pour d'autres raisons (dérogation ou emploi assuré). Une comparaison avec les résultats d'autres groupes d'immigrants dont l'établissement a fait l'objet d'examen dans le passé était également envisagée.

De janvier 1997 au 30 juin 2000, environ 14 000 immigrants (12 000 requérants principaux d'une part et 2 000 conjoints « se destinant au marché du travail⁵ », d'autre part), sélectionnés en vertu de la grille en vigueur depuis 1996, ont été admis au Québec à titre de résidents permanents. Pour examiner leur cheminement sous l'angle de l'insertion en emploi, une enquête a été menée en mars 2002, auprès d'un échantillon représentatif de 2 000⁶ d'entre eux. Comme les entrevues devaient à l'origine avoir lieu à l'automne de 2001 et comme il avait été convenu de ne pas sonder les personnes d'arrivée trop récente (moins de 15 mois), le 30 juin 2000 a été fixé comme borne la plus tardive des arrivées pour inclusion au sein de l'échantillon. L'étude porte donc précisément sur des personnes qui avaient cumulé, au moment de l'entrevue, en mars 2002, de 21 à 63 mois de résidence au Québec. On trouvera à la section 2.1 et aux tableaux A à D une description plus détaillée des caractéristiques des répondants.

L'enquête réalisée est de type longitudinal rétrospectif. Lors de l'entrevue, chaque répondant a été interrogé sur tous les emplois occupés depuis l'obtention de son statut de résident permanent et sur toutes les périodes où il a été sans emploi. C'est ainsi que tout le parcours d'insertion en emploi pourra être reconstitué au moyen des données recueillies dans le cadre de cette enquête. D'autres questions ont été posées sur la formation suivie, sur l'évaluation que les répondants eux-mêmes font de la réussite de leur établissement et sur les difficultés qu'ils ont éprouvées pour trouver du travail ou, le cas échéant, pour obtenir le permis d'exercer une profession ou un métier régi.

Il y a eu ensuite jumelage des données recueillies lors de l'enquête avec les caractéristiques des répondants inscrites dans les fichiers administratifs du ministère et provenant essentiellement, soit du visa fédéral d'établissement, soit du dossier de demande de certificat de sélection du Québec (CSQ). Ces caractéristiques ont trait aux variables suivantes : sexe, âge, programme de sélection, pays de naissance, niveau de scolarité, connaissance du français et de l'anglais, localité de destination initiale. Deux jumelages additionnels ont aussi été effectués, en vue d'analyses supplémentaires ultérieures, en premier lieu avec les résultats obtenus par les répondants à la grille de sélection et, en second lieu, avec les données relatives aux permis temporaires qui ont pu leur avoir été octroyés avant leur admission comme résidents permanents. Les résultats de ces jumelages additionnels n'ont toutefois pas été utilisés pour la production du présent rapport.

1.3 Le rapport

Une enquête comme celle dont les résultats sont présentés ici donne lieu à la cueillette d'une multiplicité de données sur le processus d'insertion en emploi des nouveaux arrivants. Comme ces données sont en outre jumelées aux données administratives décrites au paragraphe précédent, l'éventail des analyses possibles est sans doute infini.

⁵ Même si, formellement, seuls les requérants principaux sont assujettis à la grille de sélection, certaines caractéristiques des conjoints (connaissance du français, scolarité, âge, expérience), le cas échéant, sont prises en compte dans l'évaluation des candidatures. C'est pourquoi l'échantillon comprenait aussi des conjoints, mais, comme l'enquête porte sur l'insertion en emploi, seuls ont été inclus ceux d'entre eux qui avaient indiqué, au moment de l'étude de la candidature, leur intention de joindre le marché du travail.

⁶ En raison de disparités trop marquées décelées entre les réponses fournies en entrevue par 125 des répondants et les renseignements les concernant inscrits dans les fichiers administratifs du ministère, seuls les questionnaires de 1 875 répondants ont été conservés pour analyse. Vérification faite, cet élagage n'a en rien réduit la représentativité de l'échantillon par rapport à la population cible. De ce nombre, on compte 1 579 requérants principaux et 296 conjoints.

Même en le limitant aux seules analyses qui pourraient être pertinentes, il n'en demeurerait pas moins très large. Il a donc fallu faire des choix.

Dans un premier temps, un rapport d'étape, déposé en octobre 2002, a présenté la situation générale des répondants au moment des entrevues (mars 2002). Il s'agissait de dresser le diagnostic global de leur situation d'établissement en emploi, ce qui apparaissait le plus pressant.

Tout en demeurant relativement restreint, l'éventail des analyses incluses dans le présent rapport est un peu plus ambitieux que celui du rapport d'étape.

S'inspirant largement de la méthode qu'a utilisée le professeur Jean Renaud⁷ pour suivre le processus d'établissement des immigrants de la cohorte de 1989, le rapport qui suit présentera d'abord trois aspects de l'insertion en emploi des répondants :

- La période initiale : attente du premier emploi, délai d'accès à ce premier emploi, caractéristiques de celui-ci;
- La situation au moment des entrevues : indicateurs de performance globale (taux d'emploi, taux d'activité, taux de chômage)⁸, caractéristiques des situations (emploi ou non-emploi);
- L'évolution de la situation au fil du temps, entre l'admission et les entrevues.

On comparera ensuite la situation initiale avec la situation au moment de l'entrevue, après quoi c'est le bilan que font les répondants eux-mêmes de leur expérience qui sera examiné : adéquation ou inadéquation entre les attentes et la situation réelle, difficultés éprouvées, etc.

Le parcours résidentiel des répondants sera ensuite présenté : région déclarée de destination initiale (inscrite sur le visa), région de résidence initiale (selon la première adresse après l'arrivée), région de résidence finale (selon l'adresse au moment de l'entrevue). Suivront ensuite quelques données sur la formation à laquelle ont eu recours les répondants : apprentissage du français ou de l'anglais et autres types de formation.

Le parcours d'insertion des conjoints sera aussi présenté, dans ses grandes lignes, surtout pour le comparer avec celui des requérants principaux, ce qui, on le verra, s'avérera très pertinent.

Finalement, un sous-groupe de répondants, dont l'importance, et surtout le particularisme étaient insoupçonnés à l'origine, fera l'objet d'un examen distinct. Il s'agit de ceux (requérants principaux et conjoints) qui n'ont occupé aucun emploi depuis l'arrivée. Ils seront par conséquent exclus des analyses portant sur le groupe des répondants ayant connu une période sans emploi précédant leur premier emploi, tout comme ils seront exclus des analyses portant sur le groupe des personnes sans emploi au moment de l'entrevue. Ils feront l'objet d'analyses séparées, portant sur leur principale activité, leur

⁷ Renaud, Jean et al., *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, coll. Études, recherches et statistiques, Les Publications du Québec, Sainte-Foy, 2001, xxxvi-197 pages.

⁸ Comme les entrevues se sont toutes déroulées au cours d'un laps de temps restreint (mars 2002), il est possible, sans entorse majeure aux règles habituellement en vigueur pour ce genre d'indicateurs, d'assimiler les résultats obtenus « au moment de l'entrevue » à des données de nature transversale comme celles qui sont utilisées généralement pour ce type d'indicateurs.

principale source de revenu et leur disponibilité à travailler durant ce qui, dans leur cas, est la totalité de leur durée de résidence au Québec.

Le groupe des requérants principaux sera analysé avec davantage de détails. Chaque aspect examiné le sera en fonction d'un nombre fixe de variables. Ces dernières sont celles qui ont semblé le plus digne d'intérêt dans un rapport synthèse pour une enquête de cette nature : sexe, groupe d'âge à l'admission, programme de sélection, région de provenance, durée de résidence, scolarité, région de résidence (initiale ou finale selon ce qui s'avérait le plus approprié pour l'aspect examiné), langue (connaissance du français et de l'anglais)⁹. On notera que pour des raisons de simplification de l'analyse et de la présentation, la notion de durée de résidence, qu'on pourrait aussi appeler cohorte, a été traitée comme une variable semblable aux autres, ce qui peut naturellement être contestable. Lors d'analyses ultérieures plus poussées, l'examen différencié par cohorte sera sans doute très pertinent.

Les commentaires qui accompagneront ces données se limiteront à mettre en évidence, pour chaque indicateur ou donnée présenté, en fonction de quelles caractéristiques les différences sont les plus marquées. On trouvera à l'annexe II une définition technique des indicateurs et des outils statistiques utilisés dans le présent rapport.

Des croisements plus détaillés ou des méthodes statistiques plus sophistiquées auraient certes pu se justifier, mais l'ampleur du rapport en eut été certainement multipliée par au moins deux ou trois. Il nous a semblé plus urgent de produire un premier portrait, imprécis certes, mais global, du processus d'établissement de ce premier groupe d'immigrants choisis au moyen d'une grille de sélection qui, pour la première fois depuis la signature de l'Entente Couture-Cullen, en 1978, s'éloigne significativement de la grille mise au point par l'administration fédérale dans les années 1960.

Ce premier portrait d'ensemble du processus d'insertion en emploi des travailleurs immigrants sélectionnés en fonction de la grille de 1996 est toutefois suffisant pour, d'une part, établir un diagnostic général du degré de réussite de cette grille, et, d'autre part, permettre de déterminer sur quelles pistes les analyses secondaires devraient s'engager.

⁹ On trouvera à l'annexe I le détail de la stratification utilisée pour l'ensemble de ces variables et les arguments justifiant les regroupements effectués. Comme cela a été mentionné précédemment (section 1.2), ces choix ont été faits d'un commun accord entre les membres du groupe de travail responsable du mandat.

2. Les caractéristiques des répondants (tableaux A à D)

Avant de se pencher sur le processus d'insertion en emploi des répondants, il convient d'examiner un tant soit peu les caractéristiques de ces derniers, lesquels sont, à peu de chose près, représentatifs¹⁰ de la population cible dans son ensemble. Rappelons que cette population cible est constituée des immigrants de la catégorie des travailleurs admis au Québec entre le 1^{er} janvier 1997 et le 30 juin 2000, grâce à un certificat de sélection émis à titre de « requérant principal » ou de « conjoint se destinant au marché du travail », par suite d'une candidature évaluée en fonction de la grille de sélection entrée en vigueur en octobre 1996.

Les requérants principaux et les conjoints faisant l'objet, plus loin dans ce rapport, d'examen distincts, la description de leurs caractéristiques sera également présentée ici séparément. Les tableaux A et B pour les premiers et C et D pour les seconds croisent les principales caractéristiques des répondants avec, dans un premier temps, leur région de provenance (tableaux A et C), et avec, dans un deuxième temps, le programme de sélection en vertu duquel leur candidature a été étudiée.

Cette description de l'échantillon s'avère particulièrement opportune parce que tous les croisements présentés ultérieurement dans ce présent rapport sont univariés. Il sera donc nécessaire, à l'occasion, de rappeler les données de ces tableaux pour être en mesure d'interpréter adéquatement certains résultats qui, autrement, pourraient mener à des conclusions malencontreuses.

2.1 Les requérants principaux (tableaux A et B)

Les requérants principaux sont relativement jeunes. Leur moyenne d'âge à l'admission était de 32,2 ans. Près de la moitié (46 %) des répondants avaient entre 19 et 30 ans lorsqu'ils sont arrivés au pays. Ce groupe d'âge est particulièrement nombreux chez les répondants originaires d'Europe de l'Ouest (61 %), et chez ceux d'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient (62 %). Le programme « le plus jeune » est celui de l'employabilité et de la mobilité professionnelle (EMP), avec tout près de 52 % de ses répondants âgés de 30 ans ou moins. Le programme « Autres » est le plus vieux, avec près de 30 % de ses effectifs formés de personnes âgées de 40 ans et plus, comparativement à 6 % dans le programme EMP et de 14 % dans le programme PDQ. Ce sont les répondants admis comme aides familiales résidentes ou en vertu de la dérogation qui accroissent la proportion des personnes plus âgées au sein du programme « Autres », avec environ 31 % de leurs effectifs respectifs ayant 40 ans et plus.

Ce sont très majoritairement des hommes : environ les deux tiers d'entre eux ou plus, que l'on considère la provenance ou le programme. Deux exceptions qui se recoupent : les aides familiales résidentes (AFR), qui sont presque exclusivement des femmes (37 personnes sur 38) et qui sont aussi presque toutes originaires d'Asie de l'Est, ce qui contribue à donner une apparence de distribution égale par sexe chez les répondants de cette origine (49 % de femmes contre 51 % d'hommes). Les répondants originaires du Maghreb et du reste de l'Afrique ainsi que ceux provenant de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient sont très massivement des hommes, à 80 % ou près. Le programme PDQ est aussi très majoritairement « masculin », avec 85 % d'hommes parmi ses effectifs.

Les trois quarts des répondants proviennent d'Europe de l'Ouest (37 %), du Maghreb (25 %) et d'Europe de l'Est (16 %, incluant l'ex-URSS).

¹⁰ On trouvera à l'annexe III des tableaux qui comparent la population cible et l'échantillon de répondants analysé.

C'est en vertu du programme d'employabilité et de mobilité professionnelle (EMP) que la majorité des répondants a été sélectionnée (60 %). Un peu plus du quart d'entre eux (26 %) l'ont été en fonction du programme de professions en demande (PDQ), tandis que le programme résiduel (« Autres »), qui regroupe 14 % des répondants, est composé essentiellement de personnes qui ont bénéficié de la dérogation (158 sur 223) et d'aides familiales résidentes (38 sur 223). Il n'y a que parmi les Asiatiques de l'Est que le programme résiduel (« Autres ») regroupe une plus forte proportion (41 %) de répondants que les programmes EMP et PDQ, et ce, parce que les aides familiales résidentes sont presque toutes originaires d'Asie de l'Est (36 sur un total de 38). Moins de 2 % des répondants ont été sélectionnés en vertu d'une offre d'emploi, soit assurée (1,3 %), soit attestée (0,4 %) ¹¹.

Les Maghrébins et les Européens de l'Est sont proportionnellement plus nombreux que les répondants des autres provenances au sein du programme PDQ.

Au sein du programme « Autres », les Européens de l'Ouest regroupent des répondants ayant bénéficié de la dérogation, tandis que les Asiatiques de l'Est forment la presque totalité des personnes admises comme aides familiales résidentes.

La durée de résidence moyenne est de 35,5 mois. Plus des deux tiers (70 %) des répondants ont cumulé entre 2 et 4 ans de résidence. On note que les répondants des programmes « Autres » sont présents au Québec depuis plus longtemps que la moyenne. Les répondants originaires du Maghreb sont proportionnellement les moins nombreux à avoir cumulé plus de quatre ans de résidence et, inversement, les plus nombreux à n'être arrivés que depuis deux ans ou moins.

Les répondants sont en général très scolarisés : plus de 62 % d'entre eux ont fréquenté l'université. Près de 22 % des personnes interviewées ont même un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat). On note toutefois quelques variations importantes chez certains groupes : les répondants en provenance de l'Europe de l'Ouest forment le groupe comprenant proportionnellement le moins grand nombre de personnes ayant fréquenté l'université (48 %). Plus des deux tiers des répondants provenant de l'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS), comparativement à 36 % pour l'ensemble des répondants, sont détenteurs d'un baccalauréat, tandis que plus de la moitié des répondants provenant de l'Afrique hors Maghreb ont un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat). Seulement environ le tiers des répondants maghrébins n'ont pas fréquenté l'université. Les personnes sélectionnées en vertu du programme PDQ ont complété des études universitaires dans une plus grande proportion (72 %) que ceux des autres programmes de sélection : le programme EMP en compte 58 % et la catégorie résiduelle, 30 %. C'est parmi les Africains hors Maghreb et au sein du programme EMP qu'on retrouve la plus forte proportion de détenteurs de diplômes d'études supérieures (maîtrise et doctorat) : 51 % et 25 %, respectivement.

La connaissance du français est très répandue parmi les répondants : plus de 85 % d'entre eux ont déclaré connaître le français seulement ou connaître à la fois le français et l'anglais. Là encore, on note quelques variations importantes relativement à cette moyenne : la presque totalité des répondants provenant du Maghreb (99 %) ou d'Europe occidentale (98 %) maîtrisent au moins le français ou sont bilingues (français et anglais). Par contre, les Asiatiques de l'Est sont très majoritairement unilingues anglophones (70 %). C'est parmi le groupe des Asiatiques de l'Ouest et des Moyen-Orientaux qu'on retrouve la plus forte proportion (61 %) de personnes connaissant à la fois le français et l'anglais. Les personnes qui ignorent les deux langues forment un groupe très restreint

¹¹ Voir le paragraphe 4 de l'annexe I pour l'explication relative à la présence, parmi les répondants, de candidats ayant bénéficié d'emplois attestés.

(3 % du total). Ces allophones constituent une proportion notable (environ 10 %) du total au sein des seuls groupes suivants : les Asiatiques de l'Est, les personnes originaires des Amériques et celles sélectionnées par le biais de la dérogation. Les aides familiales résidentes ne parlaient que l'anglais à leur arrivée dans une proportion de 90 %. Par contre, aucune d'entre elles n'était allophone, sans doute en raison des paramètres du programme spécial qui les concerne (elles doivent obligatoirement connaître le français ou l'anglais pour obtenir le permis de travail qui les autorise initialement à entrer au Canada).

Au moment de l'entrevue, 80 % des répondants habitaient dans l'actuelle ville de Montréal. Près de 6 % d'entre eux résidaient dans la proche banlieue (Laval et l'actuelle ville de Longueuil), presque 5 % dans la région administrative de Québec et un peu plus de 8 % ailleurs au Québec. Les répondants d'Europe de l'Ouest et de l'Afrique hors Maghreb sont ceux qu'on retrouve le plus fréquemment hors de la grande région de Montréal : 24 % pour les premiers et 16 % pour les seconds. En revanche, les répondants originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) et d'Asie orientale sont les plus rares à s'établir loin de Montréal : c'est le cas de seulement 2 % des premiers et d'à peine plus de 5 % des seconds. Si on examine la situation sous l'angle des programmes, seules les personnes admises en vertu de la dérogation montrent une propension relative assez forte à s'établir hors du Grand Montréal : c'est le cas de plus de 25 % d'entre elles, soit 40 personnes.

2.2 Les conjoints se destinant au marché du travail¹² (tableaux C et D)

Les répondants conjoints étaient légèrement plus âgés, en moyenne, que les requérants principaux au moment où ils ont été admis comme résidents permanents : 34 ans, comparativement à 32 ans pour les requérants principaux. Comparativement aux requérants principaux, on y trouve proportionnellement davantage de personnes dans les groupes des 31-39 ans et des 40 ans et plus et moins dans le groupe des 19-30 ans.

Contrairement aux requérants principaux, les conjoints sont plus souvent des femmes (63 %), sauf parmi certains sous-groupes dont les effectifs sont très limités.

Le groupe des répondants originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) est de loin le plus important parmi les conjoints, avec 44 % des effectifs, comparativement à 15 % seulement chez les requérants principaux. Les répondants originaires de toutes les autres régions du monde sont sensiblement moins importants parmi les conjoints que parmi les requérants principaux.

Proportionnellement plus de conjoints que de requérants principaux ont été admis dans le programme PDQ (32 % contre 26 %), mais sensiblement moins que dans le programme « Autres » (9 % contre 14 %). Le poids relatif du programme EMP est semblable dans les deux groupes (58 % contre 60 % chez les requérants principaux).

Les conjoints sont moins scolarisés que les requérants principaux : une proportion plus faible d'entre eux (54 % contre 62 % pour les requérants principaux) a fréquenté l'université. En outre, peu d'entre eux ont poursuivi au niveau supérieur : 7 % ont une maîtrise ou un doctorat, comparativement à près de 22 % chez les requérants principaux.

La connaissance du français est aussi très répandue chez les conjoints. Les trois quarts (76 %) d'entre eux connaissaient le français seulement ou étaient bilingues (français et anglais) à leur arrivée, mais 15 % étaient allophones. De surcroît, 24 % des répondants conjoints originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) et 20 % des répondants conjoints du programme PDQ étaient allophones, proportions élevées qu'on ne retrouve dans aucun sous-groupe parmi les requérants principaux.

¹² Voir note 5 ci-dessus.

Notes du Tableau A ci-contre

* Information non disponible pour 3 répondants.

** Information non disponible pour 21 répondants. Les distributions selon la destination initiale et selon la région de résidence initiale sont présentées au tableau 35.

NB : On trouvera à l'annexe I la liste descriptive complète de toutes les catégorisations utilisées dans le document ainsi que la signification de leurs abréviations et codifications.

Tableau A Répartition des répondants requérants principaux selon la région de provenance et les autres caractéristiques analysées

Région de provenance	Sexe		Groupe d'âge				Programme			Durée de résidence (mois)				Total
	Femme	Homme	19-30 ans	31-39 ans	40 ans +	EMP	PDQ	Autres	21-24 mois	25-36 mois	37-48 mois	49 mois et +		
Maghreb	N	78	148	191	55	245	127	22	79	175	116	24	394	
	%	19,8	37,6	48,5	14,0	62,2	32,2	5,6	20,1	44,4	29,4	6,1	25,0	
Europe de l'Ouest	N	192	350	185	42	381	107	89	101	194	181	101	577	
	%	33,3	66,7	60,7	32,1	7,3	66,0	18,5	17,5	33,6	31,4	17,5	36,5	
Europe de l'Est et ex-URSS	N	80	165	87	121	131	93	21	43	103	69	30	245	
	%	32,7	67,4	35,5	49,4	15,1	53,5	8,6	17,6	42,0	28,2	12,2	15,5	
Asie de l'Est	N	57	60	33	61	34	35	48	16	45	35	21	117	
	%	48,7	51,3	28,2	52,1	19,7	29,1	41,0	13,7	38,5	29,9	18,0	7,4	
Asie de l'Ouest et M.-Orient	N	19	76	59	33	59	18	18	9	47	25	14	95	
	%	20,0	80,0	62,1	34,7	3,2	62,1	19,0	9,5	49,5	26,3	14,7	6,0	
Amériques	N	23	61	26	43	15	50	13	12	33	25	14	84	
	%	27,4	72,6	31,0	51,2	17,9	59,5	15,5	14,3	39,3	29,8	16,7	5,3	
Afrique sauf Maghreb	N	14	53	28	34	42	21	4	10	26	23	8	67	
	%	20,9	79,1	41,8	50,8	7,5	62,7	31,3	14,9	38,8	34,3	11,9	4,2	
Total	N	463	1116	731	668	180	942	414	270	623	474	212	1579	
	%	29,3	70,7	46,3	42,3	11,4	59,7	26,2	17,1	39,5	30,0	13,4	100,0	

Région de provenance	Scolarité*							Région de résidence finale**					Langue				Total
	1	2	3	4	5	6	7	Montréal	Laval et Longueuil	Québec	Autres	Anglais	Français	Bilingue	Aucune		
Maghreb	N	19	26	85	20	157	54	33	349	15	13	16	5	230	158	1	394
	%	4,8	6,6	21,6	5,1	39,9	13,7	8,4	88,6	3,8	3,3	4,1	1,3	58,4	40,1	0,3	25,0
Europe de l'Ouest	N	55	93	148	28	102	112	37	381	45	50	87	11	268	295	3	577
	%	9,6	16,2	25,7	4,9	17,7	19,5	6,4	66,0	7,8	8,7	15,1	1,9	46,5	51,1	0,5	36,5
Europe de l'Est et ex-URSS	N	17	12	22	10	165	11	8	222	15	1	4	33	72	120	20	245
	%	6,9	4,9	9,0	4,1	67,4	4,5	3,3	90,6	6,1	0,4	1,6	13,5	29,4	49,0	8,2	15,5
Asie de l'Est	N	15	10	16	9	39	19	9	108	3	2	4	82	7	13	15	117
	%	12,8	8,6	13,7	7,7	33,3	16,2	7,7	92,3	2,6	1,7	3,4	70,1	6,0	11,1	12,8	7,4
Asie de l'Ouest et Moyen-Orient	N	5	1	24	2	50	11	2	81	3	2	8	14	19	58	4	95
	%	5,3	1,1	25,3	2,1	52,6	11,6	2,1	85,3	3,2	2,1	8,4	14,7	20	61,1	4,2	6,0
Amériques	N	12	6	14	9	33	4	6	70	5	2	7	20	24	31	9	84
	%	14,3	7,1	16,7	10,7	39,3	4,8	7,1	83,3	6,0	2,4	8,3	23,8	28,6	36,9	10,7	5,3
Afrique sauf Maghreb	N	1	2	8	2	19	19	15	51	3	8	3	3	25	39	0	67
	%	1,5	3,0	12,1	3,0	28,8	28,8	22,7	76,1	4,5	11,9	4,5	4,5	37,3	58,2	0,0	4,2
Total	N	124	150	317	80	565	230	110	1262	89	78	129	168	645	714	52	1579
	%	7,9	9,5	20,1	5,1	35,8	14,6	7,0	79,9	5,6	4,9	8,2	10,6	40,8	45,2	3,3	100,0

Notes du tableau B ci-contre

* Information non disponible pour 3 répondants.

** Information non disponible pour 21 répondants. Les distributions selon la destination initiale et selon la région de résidence initiale sont présentées au tableau 35.

NB : On trouvera à l'annexe I la liste descriptive complète de toutes les catégorisations utilisées dans le document ainsi que la signification de leurs abréviations et codifications.

Tableau B Répartition des répondants requérants principaux selon le programme de sélection et les autres caractéristiques analysées

Programme	Sexe		Groupe d'âge							Provenance							Total
	Femme	Homme	19 à 30 ans	31 à 39 ans	40 ans et +	Maghreb	Europe Ouest	Europe Est	Asie Est	Asie de O.	Amériques	Afrique					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%					
EMP	N	298	644	488	398	56	245	381	131	34	59	50	42	942			
	%	31,6	68,4	51,8	42,3	5,9	26,0	40,5	13,9	3,6	6,3	5,3	4,5	59,7			
PDQ	N	61	353	177	179	58	127	107	93	35	18	13	21	414			
	%	14,7	85,3	42,8	43,2	14,0	30,7	25,9	22,5	8,5	4,4	3,1	5,1	26,2			
Dérogation	N	56	102	48	62	48	16	78	18	8	18	18	2	158			
	%	35,4	64,6	30,4	39,2	30,4	10,1	49,4	11,4	5,1	11,4	11,4	1,3	10,0			
AFR	N	37	1	7	19	12	0	1	0	36	0	0	1	38			
	%	97,4	2,6	18,4	50,0	31,6	0,0	2,6	0,0	94,7	0,0	0,0	2,6	2,4			
Emploi assuré	N	7	13	9	7	4	1	10	2	3	0	3	1	20			
	%	35,0	65,0	45,0	35,0	20,0	5,0	50,0	10,0	15,0	0,0	15,0	5,0	1,3			
Emploi attesté	N	4	3	2	3	2	5	0	1	1	0	0	0	7			
	%	57,1	42,9	28,6	42,9	28,6	71,4	0,0	14,3	14,3	0,0	0,0	0,0	0,4			
Autres (total partiel)	N	104	119	66	91	66	22	89	21	48	18	21	4	223			
	%	46,6	53,4	29,6	40,8	29,6	9,9	39,9	9,4	21,5	8,1	9,4	1,8	14,1			
Total	N	463	1116	731	668	180	394	577	245	117	95	84	67	1579			
	%	29,3	70,7	46,3	42,3	11,4	25,0	36,5	15,5	7,4	6,0	5,3	4,2	100,0			

Programme	Durée de résidence (mois)				Scolarité*							Région de résidence finale**					Langue			Total	
	21-24	25-36	37-48	49 et +	1	2	3	4	5	6	7	Mtl	Laval et Longueuil	Québec	Autres	Angl.	Franç.	Bilingue	Aucune		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N		%
EMP	N	182	384	263	113	54	79	205	58	308	153	82	751	50	53	74	69	383	477	13	942
	%	19,3	40,8	27,9	12,0	5,8	8,4	21,8	6,2	32,8	16,3	8,7	79,7	5,3	5,6	7,9	7,3	40,7	50,6	1,4	59,7
PDQ	N	74	185	116	39	17	17	69	15	207	65	24	352	24	13	22	40	168	183	23	414
	%	17,9	44,7	28,0	9,4	4,1	4,1	16,7	3,6	50,0	15,7	5,8	85,0	5,8	3,1	5,3	9,7	40,6	44,2	5,6	26,2
Dérogation	N	8	37	73	40	39	45	25	5	35	8	1	101	13	12	28	16	82	45	15	158
	%	5,1	23,4	46,2	25,3	24,7	28,5	15,8	3,2	22,2	5,1	0,6	63,9	8,2	7,6	17,7	10,1	51,9	28,5	9,5	10,0
AFR	N	1	11	14	12	12	3	11	2	10	0	0	35	1	0	2	34	2	2	0	38
	%	2,6	29,0	36,8	31,6	31,6	7,9	29,0	5,3	26,3	0,0	0,0	92,1	2,6	0,0	5,3	89,5	5,3	5,3	0,0	2,4
Emploi assuré	N	4	6	4	6	2	4	3	0	4	4	3	16	1	0	3	8	6	5	1	20
	%	20,0	30,0	20,0	30,0	10,0	20,0	15,0	0,0	20,0	20,0	15,0	80,0	5,0	0,0	15,0	40,0	30,0	25,0	5,0	1,3
Emploi attesté	N	1	0	4	2	0	2	4	0	1	0	0	7	0	0	1	4	2	0	0	7
	%	14,3	0,0	57,1	28,6	0,0	28,6	57,1	0,0	14,3	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	14,3	57,1	28,6	0,0	0,4
Autres (total partiel)	N	14	54	95	60	53	54	43	7	50	12	4	159	15	12	33	59	94	54	16	223
	%	6,3	24,2	42,6	26,9	23,8	24,2	19,3	3,1	22,4	5,4	1,8	71,3	6,7	5,4	14,8	26,5	42,2	24,2	7,2	14,1
Total	N	270	623	474	212	124	150	317	80	565	230	110	1262	89	78	129	168	645	714	52	1579
	%	17,1	39,5	30,0	13,4	7,9	9,5	20,1	5,1	35,9	14,6	7,0	79,9	5,6	4,9	8,2	10,6	40,9	45,2	3,3	100,0

Notes du tableau C ci-contre

* Information non disponible pour 6 répondants.

** Information non disponible pour 2 répondants. Les distributions selon la destination initiale et selon la région de résidence initiale sont présentées au tableau 55.

NB : On trouvera à l'annexe I la liste descriptive complète de toutes les catégorisations utilisées dans le document ainsi que la signification de leurs abréviations et codifications.

Tableau C Répartition des répondants conjoints selon la région de provenance et les autres caractéristiques analysées

Région de provenance	Sexe		Groupe d'âge					Programme				Durée de résidence (mois)				Total				
	Femme		Homme		19-30 ans	31-39 ans	40 ans +	EMP	PDQ	Autres	21-24 mois	25-36 mois	37-48 mois	49 mois et +						
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%						
Maghreb	40	66,7	20	33,3	14	23,3	32	53,3	14	23,3	5	8,3	19	31,7	1	1,7	60	20,3		
Europe de l'Ouest	47	71,2	19	28,8	22	33,3	38	57,6	6	9,1	8	12,1	18	27,3	11	16,7	66	22,3		
Europe de l'Est et ex-URSS	81	61,8	49	37,4	48	36,6	62	47,3	20	15,3	6	4,6	53	40,5	10	7,6	130	44,3		
Asie de l'Est	6	54,5	5	45,5	5	45,5	5	45,5	1	9,1	1	9,1	2	18,2	7	63,6	11	3,7		
Asie de l'Ouest et Moyen-Orient	2	18,2	9	81,8	3	27,3	7	63,6	1	9,1	3	27,3	7	63,6	1	9,1	11	3,7		
Amériques	9	64,3	5	35,7	3	21,4	11	78,6	-	-	4	28,6	2	14,3	6	42,9	14	4,7		
Afrique sauf Maghreb	2	50,0	2	50,0	1	25,0	3	75,0	-	-	4	100	2	50,0	2	50,0	4	1,4		
Total	187	63,2	109	36,8	96	32,4	158	53,4	42	14,2	27	9,1	96	32,4	49	16,6	23	7,8	296	100,0

Région de provenance	Scolarité*										Région de résidence finale**					Langue			Total							
	1	2	3	4	5	6	7	Montréal	Laval et Longueuil	Québec	Autres	Anglais	Français	Bilingue	Aucune											
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%										
Maghreb	8	13,3	7	11,7	8	13,3	4	6,7	22	36,7	3	5,0	5	8,3	1	1,7	42	70,0	16	26,7	2	3,3	60	20,3		
Europe de l'Ouest	12	18,2	22	33,3	14	21,2	5	7,6	6	9,1	2	3,0	8	12,1	7	10,6	15	22,7	34	51,5	29	43,9	1	1,5	66	22,3
Europe de l'Est et ex-URSS	21	16,2	9	6,9	14	10,8	4	3,1	79	60,8	1	0,8	16	12,3	-	-	2	1,5	34	26,2	49	37,7	31	23,8	131	43,9
Asie de l'Est	-	-	1	9,1	-	-	1	9,1	7	63,6	1	9,1	1	9,1	-	-	4	36,4	2	18,2	2	18,2	1	8,3	11	3,7
Asie de l'Ouest et Moyen-Orient	3	27,3	-	-	4	36,4	-	-	4	36,4	-	-	1	9,1	-	-	4	36,4	1	9,1	4	36,4	2	18,2	10	3,7
Amériques	4	28,6	2	14,3	2	14,3	2	14,3	2	14,3	1	7,1	2	14,3	1	7,1	1	7,1	8	57,1	2	14,3	2	14,3	14	4,7
Afrique sauf Maghreb	-	-	-	-	1	25,0	1	25,0	2	50,0	1	25,0	-	-	1	25,0	-	-	1	25,0	3	75,0	-	-	4	1,4
Total	48	16,2	41	13,9	42	14,2	17	5,7	121	40,9	11	3,7	33	11,1	21	7,1	27	9,1	122	41,2	104	35,1	43	14,5	296	100,0

Notes du tableau D ci-contre

* Information non disponible pour 6 répondants.

** Information non disponible pour 2 répondants. Les distributions selon la destination initiale et selon la région de résidence initiale sont présentées au tableau 55.

NB : On trouvera à l'annexe I la liste descriptive complète de toutes les catégorisations utilisées dans le document ainsi que la signification de leurs abréviations et codifications.

Tableau D Répartition des répondants conjoints selon le programme de sélection et les autres caractéristiques analysées

Programme	Sexe		Groupe d'âge					Provenance							Total
	Femme	Homme	19 - 30 ans	31 - 39 ans	40 ans et +	Maghreb	Europe O.	Europe E.	Asie Est	Asie O.	Amériques	Afrique			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%			
EMP	100	73	63	90	20	37	45	71	2	6	8	4	173		
	%	57,8	36,4	52,0	11,6	21,4	26,0	41,0	1,2	3,5	4,6	2,3	58,4		
PDQ	72	24	29	53	14	18	13	53	8	2	2	-	96		
	%	75,0	30,2	55,2	14,6	18,8	13,5	55,2	8,3	2,1	2,1	-	32,4		
Dérogation	12	9	3	13	5	3	7	4	-	3	4	-	21		
	%	57,1	14,3	61,9	23,8	14,3	33,3	19,0	-	14,3	19,0	-	7,1		
AFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Emploi assuré	3	3	1	2	3	2	1	2	1	-	-	-	6		
	%	50,0	16,7	33,3	50,0	33,3	16,7	33,3	16,7	-	-	-	2,0		
Emploi attesté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres (total partiel)	15	12	4	15	8	5	8	6	1	3	4	-	27		
	%	55,6	44,4	14,8	55,6	29,6	29,6	22,2	3,7	11,1	14,8	0	9,1		
Total	187	109	96	158	42	60	66	130	11	11	14	4	296		
	%	63,2	32,4	53,4	14,2	20,3	22,3	43,9	3,7	3,7	4,7	1,4	100,0		

Programme	Durée de résidence (mois)				Scolarité*							Région de résidence finale**					Total				
	21-24	25-36	37-48	49 et +	1	2	3	4	5	6	7	MH	Laval Long.	Québec	Autres	Angl.		Franç.	Bilingue	Aucune	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		N	%	N	%
EMP	28	80	52	13	31	26	30	10	60	5	8	135	16	7	14	17	76	61	19	173	
	%	16,2	46,2	30,1	7,5	17,9	15,0	17,3	5,8	34,7	2,9	4,6	78,0	9,2	4,0	8,1	9,8	43,9	35,3	11,0	58,4
PDQ	18	45	27	6	11	8	10	7	54	2	2	77	12	2	4	6	34	37	19	96	
	%	18,8	46,9	28,1	6,3	11,5	8,3	10,4	7,3	56,3	2,1	2,1	80,2	12,5	2,1	4,2	6,3	35,4	38,5	19,8	32,4
Dérogation	1	6	11	3	5	7	2	-	6	1	-	12	5	1	3	2	11	4	4	21	
	%	4,8	28,6	52,4	14,3	23,8	33,3	9,5	-	28,6	4,8	57,1	23,8	4,8	14,3	9,5	52,4	19,0	19,0	7,1	
AFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emploi assuré	2	3	-	1	1	-	-	1	3	-	-	5	-	1	-	2	1	2	1	6	
	%	33,3	50,0	-	16,7	-	-	-	16,7	50,0	-	83,3	-	16,7	-	33,3	16,7	33,3	16,7	2,0	
Emploi attesté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres (sous-total)	3	9	11	4	6	7	2	-	7	4	-	17	5	2	3	4	12	6	5	27	
	%	11,1	33,3	40,7	14,8	22,2	25,9	7,4	-	25,9	14,8	63	18,5	7,4	11,1	14,8	44,4	22,2	18,5	9,1	
Total	49	134	90	23	48	41	42	17	121	11	10	229	33	11	21	27	122	104	43	296	
	%	16,6	45,3	30,4	7,8	16,2	13,9	14,2	5,7	40,9	3,7	77,4	11,1	3,7	7,1	9,1	41,2	35,1	14,5	100,0	

3. La période initiale d'insertion en emploi des répondants (tableaux 1 à 12, figures 1.1 à 1.9)

Dans cette première section à aborder le cœur du sujet, on examinera les aspects suivants, différenciés en fonction des caractéristiques choisies précédemment (sexe, âge, programme, provenance, durée de résidence, scolarité, région de résidence, langue) : le phénomène des répondants entrés en emploi dès leur arrivée, l'activité principale, la source principale de revenu et la disponibilité à travailler des répondants durant la période précédant leur premier emploi (pour ceux qui en ont occupé au moins un¹³), le rythme d'accès au premier emploi et les caractéristiques de celui-ci.

Sur les 1 579 répondants requérants principaux, 1 392 ont occupé au moins un emploi entre leur arrivée et le moment des entrevues (dont 273 qui sont entrés en emploi dès leur arrivée) et 187 n'avaient pas encore, au moment de l'entrevue, occupé d'emploi.

3.1 Les répondants entrés en emploi dès leur arrivée (tableau 1)

Pour ce qui est des 273 répondants sur 1 579 (soit 17 %) n'ayant pas connu de période sans emploi à leur arrivée, il peut s'agir de personnes déjà présentes sur le territoire en vertu d'un permis de travail, de personnes ayant fait l'objet d'une offre d'emploi formelle à l'appui de leur candidature d'immigration ou encore de personnes qui ont obtenu un emploi au cours des tout premiers jours suivant leur admission.

Les Maghrébins, les Asiatiques de l'Ouest et les Moyen-Orientaux, les Européens de l'Est (incluant l'ex-URSS) ainsi que les répondants admis depuis deux ans ou moins sont ceux pour qui l'emploi « immédiat » est le plus rare : environ 10 % d'entre eux seulement ont occupé un emploi dès leur arrivée.

En revanche, ce phénomène est fréquent chez les répondants originaires d'Asie de l'Est (40 %), chez ceux qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée (37 %), chez les détenteurs de doctorat (36 %), chez ceux qui ont été sélectionnés dans le cadre du programme « Autres » (31 %), chez ceux qui sont présents au Québec depuis le plus longtemps (29 %), chez les répondants qui se sont installés initialement dans la région de Québec (29 %), chez ceux originaires d'Afrique hors Maghreb (30 %), chez les répondants âgés de plus de 40 ans à leur arrivée (26 %) et ceux provenant des Amériques (26 %).

La fréquence de « l'emploi dès l'arrivée » chez les unilingues anglophones, les Asiatiques de l'Est, les répondants du programme « Autres » et ceux admis depuis le plus longtemps s'explique vraisemblablement par l'importance, au sein de ces groupes, des aides familiales résidentes qui étaient déjà présentes sur le territoire, au moment de l'obtention de leur statut de résidentes permanentes, en vertu d'un permis de travail.

3.2 La principale activité des répondants¹⁴ au cours de la période précédant leur premier emploi (tableau 2)

Plus de la moitié (52 %) des répondants ont déclaré avoir été principalement occupés, au cours de la période qui a précédé leur premier emploi, à chercher de l'emploi. Cette proportion est sensiblement plus faible chez les répondants admis dans le cadre du programme « Autres » (44 %), chez ceux originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-

¹³ Tel qu'il a été précisé précédemment à la section 1.3, le groupe des répondants n'ayant occupé aucun emploi, en raison de ses particularités, fera l'objet d'une analyse distincte.

¹⁴ Répondants ayant, depuis leur arrivée, occupé au moins un emploi, précédé d'une période sans emploi.

URSS) et de l'Asie orientale (41 % dans les deux cas) ainsi que chez les répondants qui ignoraient le français à leur arrivée (42 % pour les unilingues anglophones et 43 % pour les allophones). Chez les répondants du programme « Autres », c'est qu'ils étaient davantage retenus par des obligations familiales (36 %), tandis que chez les répondants des programmes PDQ et EMP, ce sont les études (22 % et 20 % respectivement), notamment les cours de français, qui occupaient davantage leur temps, comme le confirmeront plus loin les données sur les cours suivis (tableaux 38 à 46).

Un répondant sur cinq (21 %) a déclaré avoir été occupé principalement, durant la période qui a précédé son premier emploi, à des obligations familiales et une proportion très similaire (20 %) a déclaré plutôt avoir été aux études. Une faible proportion de répondants, soit moins de 7 %, ont déclaré avoir été occupés principalement à d'autres types d'activité : maladie, séjour à l'étranger du pays ou autre.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir été retenues par des obligations familiales (27 % contre 19 %) de même que les répondants originaires d'Europe de l'Ouest (29 %) et ceux ayant une plus faible scolarité (secondaire ou moins : 33 %; diplôme de métier : 32 %). Quant aux études, elles ont plus souvent constitué la principale activité, en attendant le premier emploi, des détenteurs de baccalauréat (28 %) ainsi que des Européens de l'Est (incluant l'ex-URSS) (42 %), des Asiatiques de l'Est (33 %), des allophones (49 %) et des unilingues anglophones (35 %).

3.3 La principale source de revenu des répondants¹⁵ au cours de la période précédant leur premier emploi (tableau 3)

Près des trois quarts des répondants (73 %) ont déclaré avoir utilisé leurs économies personnelles comme principale source de revenu au cours de la période qui a précédé leur premier emploi. Cette donnée est cohérente avec le fait que les candidats de la catégorie des travailleurs sont censés avoir fait la preuve, au moment de leur sélection, qu'ils seraient en mesure d'assumer leur subsistance au cours de leur période initiale d'établissement. Tout près de 12 % d'entre eux ont néanmoins déclaré que l'assistance-emploi a constitué leur principale source de revenu au cours de cette période précédant le premier emploi, tandis que pour 5 %, c'est le programme d'assistance financière aux études qui a constitué leur principale source de revenu¹⁶. Pour 4 % des répondants, les revenus du conjoint sont cités comme source principale de revenu. Une proportion marginale de répondants a cité d'autres sources principales de revenu : parents et amis, organismes communautaires, assurance-emploi, indemnités d'accidents de travail, autres (5 % au total pour ces catégories de revenu).

Les répondants qui sont proportionnellement les moins nombreux à avoir eu recours à leurs économies personnelles comme principale source de revenu, en attendant un premier emploi, sont les répondants originaires du Maghreb (53 %), de l'Asie de l'Est (65 %) et de l'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) (63 %).

Dans le cas des répondants du Maghreb, c'est qu'ils ont eu plus souvent recours que la moyenne des répondants à l'assistance-emploi (33 % comparativement à 12 % pour l'ensemble des répondants). Pour les deux autres groupes cités au paragraphe précédent,

¹⁵ Voir note précédente.

¹⁶ Précisons que le libellé de la question posée était le suivant : « Durant cette période [sans emploi], quelle était votre principale (première) source de revenu? [et le 6^e choix de réponse était :] Revenu d'études (programme de prêts-bourses) ». Il faut savoir par ailleurs que le régime d'assistance financière aux études est accessible aux nouveaux arrivants de cette catégorie d'admission.

c'est le recours au régime d'aide financière aux études qui est, pour eux, plus fréquent que la moyenne : 17 % pour les Asiatiques de l'Est et 10 % pour les Européens de l'Est, comparativement à 5 % pour l'ensemble des répondants. Notons aussi que les répondants ignorant le français à leur arrivée sont aussi proportionnellement plus nombreux (entre 11 % et 12 %) à recourir aux prêts-bourses.

Aussi, l'assistance-emploi est citée proportionnellement plus souvent comme principale source de revenu au cours de la période précédant le premier emploi par les répondants unilingues francophones (16 %), par ceux admis dans le cadre du programme PDQ (16 %) et par ceux qui étaient âgés de 40 ans et plus à l'admission (20 %).

3.4 La disponibilité à travailler des répondants¹⁷ au cours de la période précédant leur premier emploi (tableau 4)

Un peu plus des trois quarts (78,3 %) des répondants étaient disponibles pour travailler au cours de la période précédant leur premier emploi. Cette proportion varie rarement et tout au plus de 10 points de pourcentage lorsque l'on considère les différents sous-groupes de répondants.

3.5 Le rythme d'accès au premier emploi (tableau 5, figures 1.1 à 1.9)

Les figures 1.1 à 1.9 illustrent le rythme d'entrée dans un premier emploi pour tous les répondants requérants principaux. Le tableau 5 présente le délai médian d'accès au premier emploi, différencié selon les caractéristiques des répondants.

Sauf pour les 17 % des répondants qui ont occupé un premier emploi dès leur arrivée et pour les 12 % qui n'en ont occupé aucun (voir la section 11 en fin de document et le tableau 54), le rythme global d'accès au premier emploi présente une courbe assez régulière, rapide au début, jusqu'à la cinquantième semaine environ, et plus lente par la suite, pour devenir pratiquement horizontale à partir de la centième semaine (figure 1.1).

Si on n'observe que peu ou pas de différence dans le rythme d'accès au premier emploi en fonction du sexe, de l'âge à l'arrivée, de la durée de résidence et de la région de résidence initiale, on en constate par contre davantage lorsqu'on effectue un examen différencié en fonction du programme de sélection, de la région de provenance, de la scolarité ou de la connaissance du français et de l'anglais des répondants.

Les répondants plus jeunes, ceux du programme « Autres », ceux qui ont cumulé la plus longue période de résidence (49 mois et plus), ceux qui se sont établis initialement à l'extérieur de la grande région de Montréal, mais surtout les répondants très scolarisés (doctorats), les peu scolarisés (secondaire ou moins) et ceux qui n'ont qu'un cours universitaire inachevé, les répondants d'Europe de l'Ouest et d'Asie de l'Est ainsi que les unilingues anglophones ont accédé plus rapidement à un premier emploi.

À l'inverse, ceux qui ont accédé sensiblement plus lentement à un premier emploi sont les répondants plus âgés, ceux du programme PDQ, ceux originaires d'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient, du Maghreb, d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS), les détenteurs de baccalauréat et les allophones.

Une bonne partie de ces résultats est à mettre en parallèle avec le phénomène, présenté plus haut (section 3.1), de « l'emploi dès l'arrivée » : ceux qui sont les plus nombreux à avoir obtenu un emploi dès l'arrivée sont ceux dont le délai médian d'accès au premier emploi est le plus court. Une exception notable est cependant à mentionner, le groupe des répondants plus jeunes (19-30 ans). Même si le pourcentage d'entre eux qui ont accédé à

¹⁷ Voir plus haut, note 13.

un premier emploi dès l'arrivée est légèrement en deçà de la moyenne (16 % contre 17 %), ils constituent le groupe d'âge dont le délai médian d'accès au premier emploi est le plus court : 12 semaines, comparativement à 17 et 18 semaines respectivement pour les 31-39 ans et les 40 ans et plus.

Le délai médian d'accès au premier emploi, c'est-à-dire le temps qu'il a fallu pour que 50 % des répondants aient connu cet événement (être embauché une première fois) a été de 14 semaines pour l'ensemble des répondants requérants principaux. Il s'agit d'un délai légèrement plus long que celui observé pour la catégorie des indépendants (13 semaines) dans le cadre de l'enquête sur l'établissement des immigrants de la cohorte de 1989¹⁸. Toutefois, cette médiane varie beaucoup selon la variable retenue pour l'observation : elle passe de 8 à 44 semaines selon que les répondants sont unilingues anglophones ou allophones, de 7 à 29 semaines selon qu'ils sont originaires d'Asie de l'Est ou de l'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient, de 7 à 18 semaines selon qu'ils ont été admis en vertu du programme « Autres » ou du programme PDQ.

Au-delà de ces écarts, ce qui est remarquable lorsque l'on observe les différentes courbes d'accès au premier emploi (tables de survie) illustrées aux figures 1.1 à 1.9, c'est qu'à terme, sauf quelques exceptions, les écarts ont tendance à s'estomper. Dans l'ensemble, près de 12 % des répondants n'ont occupé aucun emploi depuis leur arrivée. Cette proportion est sensiblement la même pour la majorité des sous-groupes observés. Seuls les répondants allophones et les unilingues anglophones, les répondants originaires de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient ainsi que ceux du Maghreb comprennent une proportion notablement plus élevée des leurs qui n'ont pas connu d'emploi, soit 21 %, 17 %, 26 % et 19 % respectivement. Les répondants d'Asie de l'Est, qui sont ceux dont l'entrée en emploi a été la plus rapide, forment aussi un groupe où la proportion de ceux qui n'ont pas connu d'emploi est élevée (18 %) : d'une part, on y retrouve plusieurs aides familiales résidentes, déjà au pays et vraisemblablement en emploi au moment de leur admission, et, d'autre part, on y trouve aussi beaucoup d'allophones pour qui la barrière linguistique semble poser un problème majeur.

Il est aussi très remarquable que les courbes d'accès au premier emploi soient très similaires lorsqu'on examine le phénomène en le différenciant selon la durée de résidence. Cela pourrait signifier que la conjoncture qu'ont connue les quatre « cohortes » de répondants a eu peu d'influence sur leur capacité à obtenir un premier emploi. Pourtant, les conditions étaient sensiblement moins favorables pour ceux qui se sont établis au début de la période sous observation (1997-1998) que pour ceux qui l'ont fait vers la fin de la période (2000-2001). Ce portrait avantageux de la cohorte la plus ancienne pourrait aussi s'expliquer par deux autres facteurs : l'attrition, d'une part (les cas les plus difficiles ont pu avoir quitté le Québec avant d'être interviewés), et la croissance du mouvement, d'autre part (étant plus nombreux, les travailleurs immigrants admis à la fin de 1999 et au début de 2000 ont pu rencontrer une plus forte concurrence que leurs prédécesseurs).

¹⁸ Renaud, Jean et al., *Ils sont maintenant d'ici!*, op. cit., p. 44. Cette comparaison est cependant imparfaite parce que les populations cibles ne sont pas identiques dans les deux enquêtes. Alors que le présent résultat (14 semaines) reflète exclusivement le cheminement de requérants principaux de la catégorie des travailleurs, les « indépendants » dont il est question dans l'étude du professeur Renaud incluent toutes les personnes de cette catégorie entrées au pays à l'âge adulte (18 ans et plus), sans égard à leur situation au sein du ménage. Par contre, l'échantillon de la cohorte de 1989 ne comprenait que des immigrants ayant obtenu leur visa à l'étranger, alors que le présent rapport inclut des personnes dont le statut de résident permanent a été obtenu au pays même. En raison de ces différences, l'allongement du délai d'accès au premier emploi pourrait être plus important que ces chiffres ne le laissent croire.

3.6 Les caractéristiques du premier emploi occupé par les répondants (tableaux 6 à 11)

3.6.1 Le salaire hebdomadaire (moyen et médian) du premier emploi occupé (tableau 6)

Deux types de statistiques sont présentés dans le tableau relatif aux revenus du premier emploi des répondants : le salaire hebdomadaire moyen et le salaire hebdomadaire médian¹⁹. Ici, seuls les répondants ayant occupé un premier emploi sont considérés, soit 1 392 personnes.

Dans tous les sous-groupes observés, le salaire médian est moins élevé que le salaire moyen. C'est donc dire que la distribution salariale contient des valeurs surévaluant les moyennes salariales hebdomadaires : quelques individus, au sein de chaque sous-groupe, perçoivent des salaires considérablement plus élevés que la moyenne, ce qui gonfle celle-ci.

Les variations qui retiennent l'attention sont doubles. D'abord, on s'intéresse aux écarts (ou à l'absence d'écart) entre la moyenne et la médiane et, en second lieu, aux différences entre les moyennes, et ce, toujours selon les diverses caractéristiques des répondants.

Le salaire moyen du premier emploi de l'ensemble des répondants est de 630 \$, tandis que leur salaire médian est de 480 \$.

Les plus grands écarts entre salaire moyen et salaire médian se retrouvent parmi les groupes de répondants suivants : ceux qui avaient 40 ans et plus à leur arrivée, ceux du programme « Autres », ceux originaires des Amériques, de l'Asie orientale, de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient, ceux qui n'avaient qu'une scolarité universitaire inachevée et ceux qui étaient unilingues anglais : pour tous ces groupes, le salaire médian représente moins de 70 % du salaire moyen. C'est donc dire qu'au sein de ces groupes, un certain nombre d'individus touchent des salaires particulièrement élevés.

Les variables qui semblent influencer le plus sur le niveau moyen des salaires sont, en ordre décroissant, la scolarité (écart maximal de 544 \$), la région de provenance (écart maximal de 354 \$) et la connaissance des langues (écart maximal de 338 \$). Pour ce qui est du programme de sélection et du sexe, les écarts maximaux sont respectivement de 290 \$ et de 246 \$.

En ce qui a trait aux groupes d'âge, à la durée de résidence et à la région de résidence, les écarts maximaux sont relativement moindres (33 \$, 58 \$ et 193 \$).

Les répondants de sexe masculin (706 \$), ceux ayant été sélectionnés en vertu du programme PDQ (807 \$), ceux provenant des Amériques (793 \$), les détenteurs de doctorat (1 011 \$), et ceux connaissant l'anglais seulement (726 \$) ont des salaires moyens largement plus élevés que les autres répondants.

¹⁹ On trouvera à l'annexe II une description technique détaillée du salaire moyen et du salaire médian.

À l'opposé, les répondants n'ayant tout au plus qu'un diplôme d'études secondaires (467 \$), les femmes (460 \$)²⁰, ceux qui résidaient initialement dans la région de Québec (492 \$) ainsi que ceux originaires de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient (439 \$) sont les groupes dont les salaires moyens sont les plus faibles.

Les données relatives au salaire médian permettent par ailleurs de nuancer fortement plusieurs résultats. En premier lieu, les écarts entre les différents groupes sont beaucoup moins importants lorsqu'on considère les salaires médians plutôt que les salaires moyens. Mais plus important, l'ordre relatif des sous-groupes est dans certains cas modifié radicalement. Ainsi, en fonction de la provenance : les répondants originaires des Amériques bénéficient du salaire moyen le plus élevé, mais arrivent au quatrième rang (sur sept) lorsqu'on prend comme mesure le salaire médian. De la même manière, l'ordre est modifié en ce qui a trait aux données différenciées par connaissances linguistiques : les répondants unilingues anglophones sont premiers, et de loin, pour le salaire moyen, mais ils ne sont plus que troisièmes (sur quatre) avec 400 \$; quand on utilise le salaire médian, les bilingues et les unilingues français ont les salaires médians les plus élevés, avec 500 \$ et 481 \$ respectivement.

Cela laisse supposer que parmi certains groupes, il existe un petit nombre d'emplois très bien rémunérés, lesquels modifient sensiblement les moyennes à la hausse, de sorte que celles-ci sont moins représentatives des groupes en question.

Toutefois, on peut remarquer la similarité des faibles salaires moyens et médians des allophones et des répondants ayant terminé tout au plus leurs études secondaires. L'écart entre salaire médian et salaire moyen est plus faible chez les femmes, les occurrences de salaires très élevés étant vraisemblablement plus rares parmi elles que parmi les hommes.

3.6.2 Le nombre d'heures travaillées par semaine au cours du premier emploi occupé (tableau 7)

Près des deux tiers (66 %) des répondants travaillent plus de 36 heures par semaine, alors que 16 % des répondants occupent un premier emploi qui est à temps partiel, c'est-à-dire de 30 heures ou moins par semaine.

Les répondants dont le premier emploi était à temps partiel sont davantage susceptibles d'être soit des femmes (c'est le cas de 22 % d'entre elles), des personnes âgées de 40 ans ou plus (21 %), des ressortissants du Maghreb (20 %), de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient (33 %) ou des Amériques (24 %), des personnes n'ayant pas achevé leur cours universitaire (20 %), des résidents de la région de Québec (30 %) et des allophones (27 %).

Plus d'un répondant sur 10 (12 %) travaillait plus de 40 heures par semaine pendant son premier emploi. Cette éventualité est plus fréquente chez les unilingues anglophones (19 %), les faiblement scolarisés (17 %) et les très fortement scolarisés (17 %), les Asiatiques de l'Est et les répondants admis dans le cadre du programme « Autres », toutes ces caractéristiques correspondant par ailleurs aux aides familiales résidentes.

²⁰ Compte tenu de la composition particulière de l'échantillon et de certaines particularités du processus de sélection des travailleurs et en l'absence d'une analyse plus précise, il est préférable de s'abstenir de conclure à une discrimination en fonction du sexe, malgré cet écart désavantageux évident : souventes fois, en effet, des « conjointes » deviennent « requérantes principales » en cours de processus, parce qu'administrativement, elles satisfont plus aisément aux exigences de la grille de sélection. Une fois admises, on peut supposer qu'elles ne sont pas nécessairement le principal soutien du ménage. Ce phénomène peut avoir pour conséquence de faire baisser la moyenne des revenus des requérants principaux de sexe féminin.

3.6.3 Le niveau de compétence du premier emploi occupé (tableau 8)

La classification nationale des professions (CNP, version 2001) est un outil de classification dont l'un des objectifs est de refléter le niveau de compétence requis, sur le plan de la scolarité ou de la formation en cours d'emploi, pour exercer différentes professions (voir détails au paragraphe 11 de l'annexe I). Ce mode de classification ne prévoit toutefois pas de niveau de compétence défini pour les emplois de cadres. On peut néanmoins présumer que ces derniers sont souvent occupés par des personnes assez scolarisées, mais il ne s'agit pas d'une règle systématique : nombre de gestionnaires d'entreprises, surtout les petites, n'ont pas nécessairement de diplômes universitaires. Par conséquent, les cadres constituent, au sein de la CNP, une catégorie à part²¹.

À toutes fins utiles, la distribution des premiers emplois en fonction du niveau de compétence est pertinente surtout pour l'examen en fonction de deux variables : le programme de sélection et la scolarité. En effet, grâce au croisement successif de ces deux variables avec le niveau de compétence des premiers emplois occupés, on est en mesure d'évaluer grossièrement dans quelle mesure l'entrée dans un premier emploi des répondants s'est réalisée au prix d'une forme plus ou moins sévère de « déqualification professionnelle ».

On sait que tous les immigrants sélectionnés à titre de requérants principaux dans la catégorie des travailleurs sont censés être qualifiés et expérimentés pour occuper des emplois dont le niveau de compétence correspond au moins au niveau C, sauf les personnes admises en vertu de la dérogation. Par conséquent, pour tous les répondants des programmes EMP et PDQ, ainsi que pour la plupart des répondants du programme « Autres », l'occupation d'un emploi de niveau D constituerait une forme de déqualification. En outre, les répondants qui occuperaient un emploi dont le niveau de compétence ne correspond pas à la scolarité complétée peuvent aussi être considérés comme des victimes de déqualification professionnelle.

Si on considère le programme de sélection, une proportion non négligeable de répondants ont occupé un premier emploi n'exigeant pratiquement aucune qualification. C'est le cas de 6 % des répondants admis dans le cadre du programme PDQ et de 9 % des répondants des deux autres programmes.

Si on considère la variable scolarité, les données fournissent une image plus précise de la situation. On peut en effet conclure du tableau 8 qu'une proportion relativement importante des diplômés universitaires ont subi une déqualification relative dans le cadre de leur premier emploi : 38 % des bacheliers, 35 % des détenteurs de maîtrise et 20 % des détenteurs de doctorat ont en effet occupé des emplois de niveau B ou C, alors qu'en théorie leur scolarité les qualifie pour des emplois de niveau A. Des bacheliers et des détenteurs de maîtrise, respectivement 9 % et 7 % d'entre eux, ont même subi une déqualification qu'on pourrait qualifier de radicale car leur premier emploi, de niveau D,

²¹ Par ailleurs, un regard attentif sur les données recueillies sur le niveau de compétence du premier emploi et de l'emploi occupé au moment de l'entrevue (tableaux 8 et 17) porte à croire que la codification a pu donner lieu à une certaine surévaluation du niveau de compétence des emplois : trop de diplômés de métier et de répondants ayant tout au plus complété leurs études secondaires ont indiqué avoir occupé des emplois de niveaux A ou B. Ce phénomène a pu être fait des répondants eux-mêmes ou celui des intervieweurs. Cela n'invalide toutefois pas les résultats dans leur ensemble puisqu'on y constate quand même une relation directement proportionnelle entre la scolarité et le niveau de compétence.

n'exigeait aucune compétence particulière. Il est à noter qu'une telle déqualification, contrairement à ce qu'on pourrait sans doute s'attendre, n'a pas été beaucoup plus fréquente parmi les répondants n'ayant pas de diplôme universitaire : entre 7 % et 12 % d'entre eux ont eu un premier emploi de niveau D.

3.6.4. La langue du premier emploi²² occupé (tableau 9)

Soixante et un pour cent des répondants ont déclaré que la seule langue qu'ils utilisaient le plus souvent au travail était le français, tandis que 18 % utilisaient aussi souvent à la fois le français et l'anglais. Un autre 18 % n'utilisaient, le plus souvent, que l'anglais; 3,4 % des répondants ont déclaré qu'ils utilisaient, le plus souvent, une autre langue, soit seule, soit concurremment avec le français, l'anglais ou les deux.

Les répondants chez qui le français ne prédomine pas comme seule langue utilisée le plus souvent au travail sont ceux originaires d'Asie orientale (10 %), d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (40 %) et ceux qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée (13 %). Les répondants les plus susceptibles de travailler dans un environnement laissant une place égale au français et à l'anglais sont ceux provenant du Maghreb (24 %) et du reste de l'Afrique (25 %), ceux qui étaient bilingues (français-anglais) à leur arrivée (22 %), les plus récemment arrivés (20 %) ainsi que les détenteurs de diplômes universitaires (20 %). L'anglais est la seule langue utilisée le plus souvent au travail pour la majorité des répondants unilingues anglophones (66 %) et de ceux originaires de l'Asie orientale (74 %). L'anglais est aussi la seule langue le plus souvent utilisée au travail par une forte proportion de répondants provenant d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (40 %) et de répondants issus du programme « Autres » (30 %).

3.6.5 La taille de l'entreprise et le secteur d'activité du premier employeur (tableaux 10 et 11)

Une proportion importante (46 %) des répondants ont déclaré que leur premier employeur était de taille petite ou moyenne (100 employés ou moins); 32 % des répondants ont déclaré avoir travaillé dans une entreprise de plus de 100 employés, tandis que 22 % se sont déclarés incapables de répondre à cette question.

Les répondants sélectionnés en vertu du programme PDQ (42 %), ainsi que les détenteurs de diplômes d'études supérieures (maîtrise : 40 %, doctorat : 45 %), sont les plus susceptibles d'avoir travaillé dans une grande entreprise lors de leur premier emploi, tandis que les plus faiblement scolarisés (secondaire ou moins : 45 %, diplôme de métier : 41 %), ceux provenant d'Asie orientale (42%) et ceux du programme « Autres » (44 %) sont davantage susceptibles d'avoir d'abord travaillé dans une entreprise de moins de 25 employés.

Quatre secteurs d'activité économique regroupent près de 60 % des premiers employeurs des répondants. Il s'agit, dans l'ordre, des industries manufacturières (23 %), des services aux entreprises (16 %), de l'hébergement et de la restauration (10 %), des communications et autres services publics (9 %).

Au sein du premier de ces quatre groupes (industries manufacturières), on note une concentration de répondants allophones et de répondants originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) : respectivement 49 % et 35 % d'entre eux œuvraient dans ce secteur lors de leur premier emploi. Dans le deuxième secteur (services aux entreprises), les répondants du programme PDQ sont proportionnellement les plus nombreux (33 %). Dans le troisième secteur (hébergement et restauration), ce sont les diplômés de métier

²² La langue du premier emploi est la langue la plus couramment utilisée pour communiquer au travail. Voir la description plus détaillée de cette variable à la section 12 de l'annexe I.

qu'on retrouve proportionnellement en plus grand nombre (25 %). Dans le secteur « communications et autres services publics », la concentration est le fait des détenteurs de maîtrise, mais de façon moins accentuée (15 %).

À noter, enfin : le « commerce de détail » regroupe moins de 9 % de l'ensemble des premiers employeurs, mais 23 % des répondants originaires de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient s'y retrouvent. Détail encore plus marquant, alors que les services d'enseignement constituent le secteur d'activité de moins de 8 % des premiers employeurs, 40 % des détenteurs de doctorat se retrouvent au sein de ce groupe.

4. La situation des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableaux 12 à 24)

4.1 La mesure de la situation des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 : les indicateurs de performance globale (tableaux 12 à 14)

Le chapitre qui précède a permis de dresser un portrait sommaire de la situation des répondants pendant leur période initiale d'insertion en emploi : principale activité et principale source de revenu en attendant un premier emploi et caractéristiques de ce premier emploi, le cas échéant.

La situation à la fin de la période sous observation sera maintenant examinée. Comme on l'a fait pour la période initiale d'insertion en emploi, on examinera les caractéristiques de l'emploi occupé et, pour ceux qui n'en ont pas, leur principale activité et leur principale source de revenu. Auparavant, toutefois, comme les données disponibles et les modalités²³ de l'enquête effectuée en fournissent la possibilité, les indicateurs produits sur la situation générale de l'ensemble des répondants au moment de l'entrevue seront passés en revue. Ces indicateurs, que sont le taux d'emploi, le taux d'activité et le taux de chômage²⁴, permettront de dresser un bilan sommaire, différencié selon les caractéristiques, de la situation d'emploi de la population à l'étude. Ces indicateurs sont les mêmes que ceux utilisés habituellement pour rendre compte de la conjoncture sur le marché du travail pour l'ensemble de la population québécoise. On doit toutefois rappeler que l'échantillon examiné ici, à l'image de la population cible dont il est représentatif, a des caractéristiques particulières qui rendent hasardeuse toute comparaison avec la population totale du Québec.

D'une part, les répondants présentent, en partie, un profil plus avantageux que celui de la population totale, en termes de caractéristiques prédictives de réussite économique. Ils sont en effet beaucoup plus jeunes, plus scolarisés, plus souvent bilingues et comprennent une plus forte proportion d'hommes que la population du Québec en âge de travailler. En outre, théoriquement, au moment de leur sélection, ils se destinaient tous, à court terme, au marché du travail.

Par contre, ils sont tous nés à l'étranger, ils résident au Québec depuis cinq ans tout au plus et la langue maternelle de la majorité d'entre eux est une langue autre que le français ou l'anglais.

Finalement, ils sont très fortement concentrés (à 85,5 %) dans la grande région de Montréal.

Combinés aux autres mesures utilisées, plus spécifiquement propices à la description de la situation de nouveaux arrivants, ces indicateurs contribueront à éclairer, sous divers angles, la situation d'emploi des répondants et ainsi dresser un portrait relativement nuancé de l'état de leur établissement économique.

4.1.1 Le taux d'emploi des répondants au moment de l'entrevue en mars 2002 (tableau 12)

Le taux d'emploi pour l'ensemble des répondants est de 71 %. Il est presque identique pour les hommes et les femmes, avec un écart de moins de un point de pourcentage en faveur de celles-ci. Il varie légèrement en fonction de l'âge à l'arrivée et du programme de

²³ Voir plus haut, à la note 8, le détail de ces modalités.

²⁴ Voir l'annexe II pour la définition technique détaillée des indicateurs et des outils statistiques utilisés.

sélection : les répondants âgés de plus de 30 ans et ceux du programme PDQ étant moins susceptibles d'être en emploi que la moyenne des répondants. Les écarts sont plus importants lorsqu'on considère la provenance, la connaissance du français et de l'anglais, la scolarité, la durée de résidence et la région de résidence.

Les répondants dont le taux d'emploi est le plus élevé au moment de l'entrevue sont ceux originaires de l'Europe de l'Ouest (87 %), ceux qui résidaient, au moment de l'entrevue, dans la couronne de Montréal (82 %), les détenteurs d'un doctorat (81 %), ceux présents au Québec depuis le plus longtemps (78 %) et ceux qui maîtrisent les deux langues (74 %).

À l'inverse, les répondants les moins susceptibles d'être en emploi, en mars 2002, sont les ressortissants d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (48 %), les allophones (50 %), ceux qui sont au pays depuis deux ans ou moins (66 %), les détenteurs de baccalauréat (67 %) et ceux qui résident sur l'île de Montréal (69 %). Il convient aussi de noter qu'en ce qui a trait au taux d'emploi différencié selon la provenance, les répondants se séparent pratiquement en deux grands groupes : les Européens de l'Ouest, dont le taux dépasse 86 %, et tous les autres, dont aucun n'atteint 68 %.

4.1.2 Le taux d'activité des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 13)

Le taux d'activité global des répondants se situait, au moment de l'entrevue, à 82 %²⁵. Cela signifie que 1 290 répondants, sur un total possible de 1 579, étaient, au moment de leur entrevue en mars 2002, soit en emploi (1 126), soit à la recherche d'un emploi (164)²⁶.

Tout comme pour le taux d'emploi, c'est en fonction du sexe, du groupe d'âge à l'arrivée et du programme de sélection que le taux d'activité fluctue le moins. Toutefois, les différences sont un peu plus marquées que pour l'indicateur précédent et, dans les cas du sexe et de l'âge, elles sont inversées. Les hommes, les répondants plus âgés et ceux admis en fonction du programme EMP ont respectivement des taux d'activité légèrement plus élevés que les femmes, les répondants plus jeunes et ceux admis en fonction des programmes PDQ et « Autres ».

C'est en fonction de la région de provenance et de la connaissance du français et de l'anglais que le taux d'activité varie le plus (écart maximal de 31 points de pourcentage dans le premier cas et de 23 points dans le deuxième, comparativement à environ 12 points pour les trois autres variables examinées, durée de résidence, scolarité et région de résidence).

Les taux d'activité les plus élevés se retrouvent chez les répondants originaires d'Europe de l'Ouest (93 %), les résidents de la couronne de Montréal (92 %), les diplômés de métier (89 %), ceux arrivés au pays depuis plus de trois ans (plus de 85 %) et ceux qui ne connaissaient que le français à leur arrivée (84 %).

Les taux d'activité les plus faibles étaient le fait des allophones (60 %), des répondants originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (61 %), de ceux arrivés le plus récemment (76 %), de ceux qui ont fréquenté l'université sans obtenir de diplôme (77 %) et de ceux habitant l'île de Montréal en mars 2002 (80 %).

²⁵ D'après l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le taux d'activité à Montréal (où s'établissent la très grande majorité des répondants) en mars 2002 était de 66,7%. Toutefois, comme il a été précisé plus haut, la population cible, de par ses caractéristiques, est beaucoup plus susceptible d'être active que la population totale.

²⁶ 121 sur les 266 sans emploi ayant connu au moins une période d'emploi depuis l'arrivée et 43 sur les 187 n'ayant connu aucun emploi.

4.1.3 Le taux de chômage des répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 14)

Contrairement aux deux indicateurs observés précédemment, le taux de chômage varie sensiblement en fonction de toutes les variables analysées.

Les variations extrêmes se situent entre 15 points de pourcentage pour ce qui est des différences selon la région de provenance et de 5 points pour ce qui est du sexe.

Au moment de l'entrevue, 164 personnes sur 1 290 (la population active) étaient sans emploi et à la recherche d'un emploi, ce qui constitue un taux de chômage de 13 %.

Les femmes ont un taux de chômage (9 %) sensiblement moins élevé que les hommes (14 %), ce qui pourrait s'expliquer, au moins partiellement, par leur taux d'activité moins élevé²⁷.

Les jeunes répondants (âgés de 19 à 30 ans) présentent un taux de chômage (8 %) beaucoup plus faible que les répondants plus âgés : 16 % pour les 31-39 ans et 19 % pour les 40 ans et plus.

Les immigrants admis dans le cadre du programme PDQ étaient proportionnellement le plus au chômage au moment de l'entrevue (17 %). Les répondants du programme EMP et ceux du programme résiduaire (« Autres ») avaient un taux de chômage sensiblement moins important, soit 12 % et 9 % respectivement.

Les répondants en provenance de l'Europe occidentale, de l'Asie de l'Est et de l'Europe orientale (incluant l'ex-URSS) ont les taux de chômage les plus faibles : 6 %, 7 % et 12 % respectivement. Les groupes des quatre autres régions de provenance affichent tous des taux relativement élevés, aux environs de 20 %.

Les deux groupes de répondants d'arrivée plus récente (« moins de 2 ans » et « entre 2 et 3 ans ») ont un taux de chômage plus élevé que les deux groupes plus anciens (« entre 3 et 4 ans » et « plus de 4 ans ») : 13 % et 15 % respectivement par rapport à 12 % et 9 %. Ce sont les répondants qui ont entre 2 et 3 ans de résidence, plutôt que ceux qui en ont moins de 2, qui sont le plus fréquemment en chômage au moment de l'entrevue.

Les répondants détenteurs de diplômes d'études supérieures – maîtrise et doctorat – affichent les taux de chômage les plus faibles au moment de l'entrevue : 9 % et 8 % respectivement. Les répondants qui n'avaient, lors de leur admission au pays, complété tout au plus qu'un niveau secondaire avaient le taux le plus élevé (15 %). On doit noter que les détenteurs de baccalauréat avaient un taux de chômage presque identique, avec 14 %, ce qui constitue une performance relativement décevante, compte tenu du nombre d'années de scolarité que ce diplôme requiert (généralement 16).

²⁷ Bien que cela ne soit pas systématique, il y a parfois un lien entre taux d'activité faible et taux de chômage faible. En effet, lorsqu'un groupe n'investit le marché du travail que dans une faible proportion, les probabilités d'être en emploi, pour les membres de ce groupe qui restent dans la population active, peuvent être plus fortes. Dans les données générales sur le chômage, on constate souvent qu'une baisse du taux de chômage est parfois occasionnée par une diminution du nombre de demandeurs d'emploi plutôt que par une hausse du nombre des personnes employées. Inversement, le taux de chômage augmente parfois, en dépit d'une augmentation du nombre d'emplois, parce qu'une conjoncture favorable a ramené sur le marché du travail des personnes qui avaient renoncé à chercher de l'emploi.

Les répondants habitant la ville de Québec et ses environs ont le plus faible taux de chômage (7 %), tandis que ceux qui résident à Montréal ont le taux le plus élevé (13 %).

Pour ce qui est de la connaissance des langues, les personnes connaissant le français seulement et les allophones affichaient les plus hauts taux de chômage au moment de l'entrevue (16 % chacun), tandis que celles connaissant l'anglais seulement ont un taux de chômage plus de deux fois moins élevé (7 %). Ce faible taux doit être lu en parallèle avec le taux d'activité du même groupe, particulièrement faible lui aussi²⁸.

4.2 L'emploi occupé par les répondants au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableaux 15 à 20)

On examinera dans les paragraphes qui suivent les caractéristiques de l'emploi occupé par les répondants au moment de l'entrevue : salaire, heures travaillées, niveau de compétence, langue de l'emploi, taille de l'entreprise.

4.2.1 Le salaire hebdomadaire (moyen et médian) des répondants en emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 15)

Tout comme on l'a fait pour le premier emploi²⁹, et pour les mêmes raisons, on considérera à la fois le salaire moyen et le salaire médian de l'emploi occupé par les répondants au moment des entrevues. On examinera, d'une part, les écarts entre moyennes et médianes et, d'autre part, les écarts dans la distribution des salaires moyens et médians selon les variables retenues. Le nombre de répondants observés est toutefois moindre (1 126 contre 1 393) car seuls sont retenus pour cette analyse ceux qui étaient en emploi au moment de l'entrevue.

Précisons d'entrée de jeu que le salaire hebdomadaire médian de l'ensemble des répondants, en mars 2002, était de 654 \$ et que leur salaire moyen était de 755 \$. Cela se compare très favorablement avec la rémunération hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés du Québec à la même date, soit 635 \$³⁰. Encore là, toutefois, la comparaison est imparfaite, la population analysée ayant des caractéristiques très avantageuses, comparativement à l'ensemble des salariés québécois.

Comme pour le premier emploi, le salaire médian de l'emploi en cours au moment de l'entrevue est singulièrement moins élevé que le salaire moyen, ce qui signifie qu'on est en présence d'une distribution salariale ayant des pôles extrêmes surévaluant les moyennes salariales hebdomadaires. On note une seule exception à cet égard : le groupe des Africains hors Maghreb, chez qui le salaire médian est légèrement plus élevé que le salaire moyen. Dans leur cas, il y aurait au contraire un nombre relativement important d'individus ayant de très faibles revenus, ce qui tend à maintenir leur moyenne plus basse.

Les répondants chez qui l'écart est le plus élevé entre le salaire moyen et le salaire médian de l'emploi occupé au moment de l'entrevue sont les répondants originaires des Amériques et de l'Asie orientale, ceux admis dans le cadre du programme « Autres », les allophones et ceux qui sont âgés de plus de 40 ans. Pour ces groupes, le salaire médian ne représente que 70 % ou moins du salaire moyen, ce qui signifie que les différences, dans ces groupes, entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus faibles sont très marquées.

²⁸ Voir note précédente.

²⁹ Voir plus haut, section 3.6.1.

³⁰ Source : « Le Quotidien », 27 juin 2002, Statistique Canada, accessible au site www.statcan.ca.

Les variables en fonction desquelles les salaires moyens varient le plus sont, dans l'ordre, la scolarité (écart maximal de 457 \$), le programme et la provenance (écart maximal de 320 \$ et de 323 \$ dans ces deux cas). Pour ce qui est de la langue et du sexe, l'écart maximal est également assez élevé, soit 199 \$ et 247 \$ respectivement.

Pour ce qui concerne les groupes d'âge à l'arrivée, la durée de résidence et la région de résidence, les écarts maximaux sont moindres (84 \$, 144 \$ et 111 \$).

Les hommes (833 \$), les répondants de 40 ans et plus (795 \$), ceux qui ont été sélectionnés en vertu du programme PDQ (951 \$), ceux provenant des Amériques (905 \$), d'Europe de l'Ouest (832 \$) et d'Afrique hors Maghreb (826 \$), les détenteurs de maîtrise (843 \$) et de doctorat (1050 \$), les résidents de Laval et de Longueuil (814 \$), ceux qui sont bilingues (800 \$) et ceux qui sont au pays depuis plus de quatre ans (816 \$) gagnent nettement les salaires moyens les plus élevés.

À l'opposé, les allophones (601 \$), les diplômés de métier (593 \$), les femmes (586 \$) et les Asiatiques de l'Est (582 \$) sont les groupes dont les salaires moyens sont les plus faibles.

L'examen des salaires médians procure une image différente de la situation relative de certains groupes. Ainsi, lorsqu'on considère la médiane plutôt que la moyenne, les répondants âgés de 40 ans et plus passent du premier au dernier rang des groupes d'âge, les répondants originaires des Amériques passent aussi, dans la catégorisation par provenance, du premier à l'avant-dernier rang. Le classement selon les connaissances linguistiques est aussi singulièrement modifié : les répondants unilingues anglophones, qui dépassent légèrement les unilingues francophones en termes de salaire moyen, se font largement dépasser par ceux-ci en termes de salaire médian.

4.2.2 Le nombre d'heures travaillées par semaine dans le cadre de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 16)

Au moment de l'entrevue, la proportion des répondants en emploi qui travaillent plus de 36 heures par semaine dépasse légèrement les 70 %. Les emplois à temps partiel, soit 30 heures ou moins par semaine, constituent le lot d'un peu moins de 10 % des répondants en emploi. Ce type d'emploi demeure plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (13 % contre 9 %).

On ne constate pas d'écarts très marqués entre les différents groupes de répondants pour ce qui est du nombre d'heures travaillées au moment de l'entrevue.

Les longues heures (plus de 40 par semaine) sont davantage le lot des détenteurs de doctorat, des diplômés de métier, des unilingues anglophones, des répondants admis dans le cadre du programme « Autres », des ressortissants d'Asie orientale et des Amériques, ainsi que des personnes résidant au pays depuis le plus longtemps (49 mois et plus). Au sein de tous ces groupes, la proportion de ceux qui consacrent plus de 40 heures par semaine à leur travail varie entre 20 % et 24 %, comparativement à 14 % pour l'ensemble des répondants.

Il n'y a par ailleurs que trois groupes de répondants dont plus de 15 % des membres (comparativement à 10 % pour l'ensemble) travaillent à temps partiel : les Maghrébins (16 %), les personnes originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (17 %) et celles provenant des Amériques (18 %).

4.2.3 Le niveau de compétence³¹ de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 17)

Globalement, la proportion des répondants qui occupent, au moment de l'entrevue, un emploi témoignant d'une déqualification professionnelle radicale (emploi de niveau D ne requérant aucune compétence particulière) est assez faible : 3 % seulement.

Si on examine le niveau de compétence des emplois occupés au moment de l'entrevue en fonction de la variable scolarité, on constate que les répondants de niveau universitaire sont pratiquement absents des emplois de niveau D, correspondant à un niveau de compétence nettement inférieur à leur formation : on ne retrouve en effet que 11 répondants dans cette situation sur les 695 qui ont fréquenté l'université et qui étaient en emploi au moment des entrevues, en mars 2002, soit moins de 2 %. Chez les répondants dont la scolarité est inférieure au niveau universitaire, cette proportion avoisine les 6 %.

Par contre, une proportion importante des diplômés universitaires occupent des emplois témoignant d'une déqualification relative : 38 % des détenteurs de baccalauréat, 26 % des détenteurs de maîtrise et 15 % des détenteurs de doctorat occupent des emplois de niveau B ou C seulement.

Ces trois mêmes groupes de répondants occupent des emplois requérant normalement une formation universitaire dans des proportions de 44 %, 53 % et 65 % respectivement. Chez ceux qui ont fréquenté l'université sans obtenir de diplôme, cette proportion n'est que de 15 %, ce qui est moindre que pour les répondants ayant un diplôme de niveau technique qui occupent des emplois de niveau A dans une proportion de 23 %.

4.2.4 La langue de l'emploi occupé au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 18)

Plus des trois quarts (78 %) des répondants occupant un emploi au moment de l'entrevue utilisent le plus souvent le français (seul ou, dans 22 % des cas, avec l'anglais) comme langue de travail, tandis que 18 % avaient l'anglais comme seule langue le plus souvent utilisée au travail. Seulement 4 % des répondants ont déclaré utiliser le plus souvent une autre langue, soit seule soit avec le français ou l'anglais.

Parmi la population des immigrants sélectionnés en vertu de la nouvelle grille de sélection, le français prédomine donc nettement plus que ce n'est le cas pour l'ensemble de la population immigrée admise au Québec au cours du lustre qui a précédé le dernier recensement³², période au cours de laquelle les répondants à l'enquête ont aussi été admis.

La proportion des répondants qui travaillaient, au moment de l'enquête, dans des milieux où le français et l'anglais sont utilisés tout autant l'un que l'autre ne varie pas très fortement d'un groupe à l'autre. Quel que soit le groupe considéré, en effet, au moins 10 %, tout au plus 29 %, et, plus généralement autour de 20 % des répondants œuvrent dans un environnement de travail bilingue.

³¹ Sur la façon de traiter cette variable, voir plus haut, section 3.6.3.

³² Selon les données du recensement 2001, chez les immigrants admis au Québec entre 1996 et 2001 et qui avaient occupé un emploi au cours de l'an 2000, le français était la seule langue utilisée le plus souvent au travail dans 47 % des cas, l'anglais dans 34 % des cas et les deux langues également dans 9 % des cas. Dans 9 % des cas, une autre langue était utilisée le plus souvent au travail, soit seule, soit avec le français ou l'anglais. Source : Statistique Canada, Recensement 2001, 97F0016XCB01002.

Par contre, on note des écarts beaucoup plus marqués dans l'utilisation du français seul ou de l'anglais seul : 62 % des répondants qui étaient unilingues anglophones à l'arrivée et 68 % des répondants originaires d'Asie orientale ont déclaré n'utiliser, le plus souvent, que l'anglais au travail, comparativement à 18 % pour l'ensemble des répondants. En revanche, 76 % des répondants habitant la région de Québec au moment de leur entrevue, 69 % de ceux qui ne maîtrisaient que le français à leur arrivée et 68 % de ceux provenant d'Europe de l'Ouest ont déclaré n'utiliser que le français au travail, comparativement à 56 % pour l'ensemble des répondants.

4.2.5 La taille de l'entreprise et le secteur d'activité de l'employeur au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableaux 19 et 20)

Dans une proportion de 40 %, les répondants en emploi au moment de l'entrevue œuvraient au sein d'entreprises de grande taille (plus de 100 employés). Cette situation était davantage le fait des détenteurs de doctorat (53 %), des répondants admis dans le cadre du programme PDQ (50 %), de ceux qui provenaient d'Afrique hors Maghreb (50 %) et de ceux qui habitaient la région de Québec (50 %) au moment où l'enquête a été réalisée.

Les répondants qui, au moment de l'entrevue, étaient proportionnellement les plus susceptibles de travailler dans de petites entreprises de moins de 25 employés sont ceux admis dans le cadre du programme « Autres » (39 %), ceux originaires d'Asie orientale (42 %) et occidentale, incluant le Moyen-Orient (39 %), et ceux qui avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires (46 %).

Le secteur des industries manufacturières et le secteur des services aux entreprises regroupent chacun environ le cinquième des répondants qui étaient en emploi au moment des entrevues (21 % et 19 % respectivement). Les autres secteurs à regrouper des proportions importantes de répondants sont l'hébergement et la restauration (9 %), l'enseignement (8 %), les communications et autres services publics (8 %), le commerce de détail (7 %), les services sociaux et de santé (6 %), les autres industries de services (5 %) et les intermédiaires financiers (5 %).

Les répondants allophones et ceux qui proviennent d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) sont particulièrement nombreux à travailler dans les industries manufacturières (35 % et 34 %), tandis que les répondants admis en vertu du programme PDQ (36 %), les détenteurs de baccalauréat (27 %) et les Maghrébins (26 %) œuvrent plus fréquemment que la moyenne dans les services aux entreprises.

Deux concentrations sont à noter : 36 % des détenteurs de doctorat œuvrent dans l'enseignement et 26 % des diplômés de métier se retrouvent dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

4.3 Les répondants sans emploi au moment de l'entrevue³³ (tableaux 21 à 23)

Au moment de l'entrevue, 266 répondants, parmi ceux qui avaient déjà occupé au moins un emploi depuis leur arrivée au Québec, étaient sans emploi. On examinera dans la présente section quelle était leur principale activité, leur principale source de revenu et dans quelle proportion ils étaient disponibles pour travailler.

4.3.1 La principale activité et la principale source de revenu des répondants sans emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableaux 21 et 22)

Essentiellement, l'activité principale de ces répondants est de deux ordres : la recherche d'emploi pour 46 % d'entre eux et les études pour 38 %. Les obligations familiales constituent la seule autre activité principale à regrouper un pourcentage significatif de répondants : 8 % s'y consacrent et dans la presque totalité des cas (19 sur 22), il s'agit de femmes.

Les répondants originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (58 %) et ceux qui n'avaient pas complété leurs études universitaires de premier cycle au moment de leur admission (63 %) sont ceux qui, dans une plus forte proportion, consacrent principalement leur temps aux études.

Parmi les 266 répondants sans emploi au moment de l'entrevue, l'assurance-emploi constituait la principale source de revenu pour le plus grand nombre, soit 76 personnes (29 %), ce qui signifie que ces derniers avaient travaillé suffisamment longtemps pour satisfaire aux critères d'accès à ce programme de protection sociale de compétence fédérale.

Dans une proportion de 20 %, ces répondants sans emploi au moment des entrevues ont plutôt déclaré que le programme d'assistance financière aux études constituait leur principale source de revenu³⁴. Des proportions similaires, 17 % dans les deux cas, ont déclaré que leur principale source de revenu était soit l'assistance-emploi, soit leurs économies personnelles. Enfin, pour 10 % d'entre eux, c'est leur conjoint qui subvenait à leurs besoins financiers.

Les répondants âgés de 30 ans et moins sont les plus susceptibles de compter sur le programme d'assistance financière aux études comme principale source de revenu (30 %, soit 34 sur 116 répondants). Aucun groupe de répondants ne se démarque d'une manière similaire pour les deux dernières sources de revenu importantes, l'assistance-emploi et les revenus du conjoint.

4.3.2 La disponibilité à travailler des répondants sans emploi au moment de l'entrevue, en mars 2002 (tableau 23)

Parmi les répondants sans emploi au moment de l'entrevue, un sur quatre n'était pas disponible pour travailler. Cette éventualité était particulièrement fréquente chez les femmes (38 %), les plus jeunes (19-30 ans) (33 %) et chez les répondants les plus récemment arrivés (40 %), c'est-à-dire depuis deux ans ou moins.

³³ Il s'agit des répondants ayant néanmoins occupé au moins un emploi depuis leur arrivée. Les répondants n'ayant jamais eu d'emploi depuis leur arrivée feront l'objet d'un examen distinct à la section 11. Les raisons justifiant ce traitement distinct sont présentées en introduction, à la section 1.3.

³⁴ Voir plus haut, note 16.

Les répondants âgés de 40 ans et plus à leur arrivée (84 %), ceux originaires de l'Afrique hors Maghreb (87 %), ceux qui n'avaient au plus qu'une scolarité de niveau secondaire (95 %) et les unilingues francophones (81 %) ont déclaré, au moment des entrevues, être disponibles pour travailler dans les proportions les plus élevées.

4.4 Comparaison avec les examens précédents (tableau 24)

En 1993 et en 1997, l'insertion en emploi des immigrants sélectionnés en vertu de la grille de sélection en vigueur à cette époque a fait l'objet d'enquêtes de nature relativement semblable à celle-ci. En dépit de différences méthodologiques importantes au plan, notamment, de la constitution des échantillons, il est possible de mettre en parallèle certains résultats, de sorte qu'on peut comparer l'état de situation des répondants au moment des entrevues menées dans le cadre des trois enquêtes. Parmi les différents indicateurs calculés dans le cadre respectif de ces trois démarches, le taux d'emploi semble le plus facilement comparable, en plus d'être celui qui témoigne le mieux, de façon synthétique, du bilan de l'insertion des répondants sur le marché du travail.

Le tableau 24 est donc le fruit de cette tentative de comparaison des résultats. Il présente les taux d'emploi, différenciés par programme, calculés au moment des entrevues dans les trois enquêtes, en 1993 (pour les travailleurs sélectionnés admis entre 1987 et 1991), en 1997 (pour les travailleurs sélectionnés admis entre 1992 et 1995) et en 2002 (pour les travailleurs sélectionnés admis entre 1997 et 2000 et examinés dans le cadre du présent rapport).

Bien sûr, l'incontournable « toute chose égale par ailleurs », normalement requis pour une telle comparaison, ne peut s'appliquer ici. Le programme des professions en demande (PDQ) a varié considérablement³⁵, en termes d'ouverture, durant toute cette période. La dérogation, jusqu'à l'automne de 1996, visait sensiblement la même clientèle que le programme EMP, en place depuis cette date. Les offres d'emploi « validées » (devenues « assurées » depuis 1996) ont perdu considérablement de leur importance relative depuis 20 ans, d'abord avec l'introduction des emplois attestés, en 1986, puis avec l'implantation du programme EMP en 1996. De surcroît, la conjoncture québécoise, dans ses aspects économique et démographique (ce dernier n'étant surtout pas à négliger), a fluctué énormément depuis 1987, année correspondant à la première des cohortes ayant fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'examen effectué en 1993. Les volumes ont également fluctué et la composition globale de l'immigration, au cours de ces 16 années, s'est transformée radicalement.

Néanmoins, on peut raisonnablement estimer que la comparaison dont il est fait état au tableau 24 est valable dans ses grandes lignes. Les taux d'emploi, quel que soit le programme considéré, sont plus élevés en mars 2002 qu'ils ne l'étaient pour les échantillons respectifs soumis aux enquêtes précédentes effectuées en 1993 et 1997. En mars 2002, pour les travailleurs sélectionnés en vertu de la nouvelle grille, ils variaient de 67 %, pour le programme PDQ, à 82 % pour les emplois assurés. En 1997 et en 1993, ils variaient respectivement de 61 % à 69 % et de 57 % à 78 % respectivement.

Si on ne peut sans doute pas en conclure que la nouvelle grille, à elle seule, permet de sélectionner des candidats plus susceptibles de se trouver en emploi, on peut certainement en déduire au moins qu'elle ne mène pas à des résultats moins favorables que ne le faisaient la grille et les modalités en vigueur avant les changements survenus à l'automne de 1996.

³⁵ Voir plus haut, section 1.1 pour un bref historique des différents programmes.

5. La situation des répondants au fil du temps³⁶ (figures 2.1 à 2.13, tableaux 25 et 26)

Les figures 2.1 à 2.13, qui sont des « séries chronologiques », illustrent la probabilité qu'avaient les répondants d'être dans une situation donnée tout au long de leur période d'établissement. Cette probabilité, pendant les 21 premiers mois couverts par l'enquête (environ 90 semaines), est calculée sur l'ensemble des 1 579 répondants. Par la suite, elle est calculée à partir des seuls répondants dont la période de résidence s'est prolongée au-delà de ce laps de temps. En fin de période, après la 160^e semaine surtout, le nombre de répondants toujours sous observation diminue rapidement, de sorte que les courbes deviennent de plus en plus volatiles.

La figure 2.1 illustre la probabilité, au fil du temps, qu'avaient l'ensemble des répondants d'être en emploi à partir du moment de leur admission. Les figures 2.2 à 2.9 illustrent cette même probabilité en fonction des diverses caractéristiques des répondants. Les figures 2.10 à 2.13, pour leur part, illustrent la probabilité qu'avaient, au fil du temps, l'ensemble des répondants d'être à la recherche d'emploi, d'être aux études, d'être prestataires de l'assistance-emploi, ou encore d'être occupé surtout par des obligations familiales.

5.1 La probabilité d'être en emploi au fil du temps (figures 2.1 et 2.2)

Six mois après leur arrivée, 50 % des répondants sont en emploi, proportion qui continue de croître rapidement au cours des 6 mois suivants, pour atteindre 70 % après un an. Par la suite, cette proportion continue d'augmenter, mais beaucoup plus lentement, pour s'approcher de 80 % après 3 ans de résidence. Cette évolution est presque identique pour les deux sexes, sauf peut-être en fin de période, alors que les hommes seraient un peu plus susceptibles d'être en emploi que les femmes, mais par une faible marge.

5.1.1 La probabilité d'être en emploi selon le groupe d'âge à l'arrivée (figure 2.3)

Si les répondants plus âgés (40 ans et plus) sont davantage susceptibles d'être en emploi dès les premières semaines qui suivent leur admission, cet avantage s'estompe rapidement au fil du temps : après 6 mois de résidence, les plus jeunes, surtout le groupe des 19-30 ans, les dépassent largement. Après un an de résidence, 60 % des répondants âgés de 40 ans et plus sont en emploi, alors que chez les plus jeunes, cette proportion avoisine plutôt les 70 %. Après 2 ans, toutefois, quel que soit le groupe d'âge, la probabilité d'être en emploi atteint ou dépasse les 70 %.

5.1.2 La probabilité d'être en emploi selon le programme de sélection (figure 2.4)

La probabilité d'être en emploi varie sensiblement en fonction du programme au cours de la première année de résidence, les répondants du programme « Autres » affichant une performance légèrement supérieure à celle des répondants des deux autres programmes. Au bout d'un an, cependant, ces différences ont tendance à s'estomper.

5.1.3 La probabilité d'être en emploi selon la région de provenance (figures 2.5a et 2.5b)

On doit constater que la probabilité d'être en emploi varie beaucoup en fonction de la région de provenance. En outre, dans le cas de cette variable, les écarts ont davantage tendance à persister, même après une longue période de résidence. Au tout début du processus, les répondants d'Asie orientale, des Amériques et d'Afrique hors Maghreb sont

³⁶ Voir l'annexe II, sections 1 et 9 pour le concept de temps utilisé et pour la notion de « série chronologique ».

les plus susceptibles d'être en emploi, ce qui pourrait être lié à une proportion plus élevée de ces répondants déjà présents sur le territoire en vertu de permis temporaires de travail.

Après quelques semaines seulement, les Européens de l'Ouest surpassent les répondants de toutes les autres origines : 6 mois seulement après leur admission, 80 % d'entre eux sont en emploi et cette proportion grimpe à près de 90 % après un an pour s'y maintenir par la suite.

Il faut plus d'un an de résidence aux répondants originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient pour que 50 % d'entre eux soient en emploi, et cette probabilité n'augmente guère par la suite. Il faut presque aussi longtemps aux répondants du Maghreb et d'Europe de l'Est pour atteindre le même résultat, mais leur performance à cet égard continue de progresser par la suite, de sorte qu'après deux ans et demi de résidence, ils ont presque rejoint la moyenne des répondants, et 70 % d'entre eux sont en emploi. En ce qui concerne les répondants originaires de l'Afrique hors Maghreb et des Amériques, il faut compter environ un an pour que 70 % d'entre eux soient en emploi. Par la suite, cette proportion reste relativement stable, sauf en fin de période, alors que les courbes deviennent volatiles en raison d'effectifs trop faibles.

5.1.4 La probabilité d'être en emploi selon la durée de résidence (période d'admission) (figure 2.6)

La figure 2.6 permet de comparer les probabilités d'être en emploi qu'ont connues les quatre « cohortes » qui ont fait l'objet de la présente enquête. Il se dégage de ce graphique que les deux groupes de répondants les plus récemment admis, c'est-à-dire entre mars 1999 et juin 2000³⁷, ont été un peu moins susceptibles de se retrouver en emploi que les deux groupes de ceux admis il y a plus longtemps (entre janvier 1997 et mars 1999). Entre la 30^e semaine de résidence et la 90^e, soit la dernière pour laquelle le graphique rend compte de la totalité des répondants, les répondants admis depuis plus longtemps atteignent d'abord une probabilité d'être en emploi de 70 % et dépassent ensuite les 75 %. Chez ceux admis plus récemment, à durée de résidence similaire, cette probabilité rejoint d'abord les 60 %, mais plafonne ensuite en deçà de 70 %. Seule une analyse plus fine pourrait départager s'il s'agit d'un effet de conjoncture ou de composition des cohortes.

5.1.5 La probabilité d'être en emploi selon la scolarité (figures 2.7a et 2.7b)

Compte tenu de leur niveau de scolarité relativement élevé, les répondants détenteurs d'un baccalauréat sont relativement peu susceptibles d'être en emploi, au début de leur période de résidence et cette situation se prolonge par la suite assez longtemps. Après un an, leur probabilité d'être en emploi atteint à peine les 60 %, comparativement à des taux avoisinant les 70 % pour tous les autres répondants, quel que soit leur niveau de scolarité. Après 2 ans de résidence, leur probabilité d'être en emploi atteint 70 %, un pourcentage semblable à celui des détenteurs de certificats ou de diplômes techniques, mais bien inférieur à celui atteint par les autres diplômés universitaires (près de 80 %).

³⁷ Pour plus de clarté, précisons que l'enquête ayant eu lieu en mars 2002, les périodes d'admission se répartissent comme suit : le groupe ayant de 21 à 24 mois de résidence : mars à juin 2000; le groupe des 25-36 mois : mars 1999 à mars 2000; le groupe des 37-48 mois : mars 1998 à mars 1999; le groupe des 49 mois et plus : entre janvier 1997 et mars 1998.

5.1.6 La probabilité d'être en emploi selon la région de résidence initiale (figure 2.8)

La probabilité d'être en emploi ne semble pas varier significativement en fonction de la région de résidence initiale. Tout au plus les répondants qui résidaient au départ en dehors des grandes régions de Montréal et de Québec semblent avoir une légère tendance à être davantage en emploi. La volatilité des courbes, à l'exception de celle de Montréal, ne permet pas d'énoncer d'interprétation au regard de cette variable.

5.1.7 La probabilité d'être en emploi selon la connaissance du français et de l'anglais (figure 2.9)

Au cours des toutes premières semaines de résidence (figure 2.9), les répondants unilingues anglophones et ensuite les répondants bilingues affichent une plus forte probabilité d'être en emploi que les unilingues francophones et les allophones. Six mois après l'admission, les différences ont tendance à s'estomper, sauf pour les allophones qui restent, durant toute la période, beaucoup moins susceptibles d'être en emploi. Quant aux répondants bilingues, ils obtiennent un léger avantage à partir du sixième mois et le maintiennent ensuite pendant toute la période.

5.2 La probabilité d'être en recherche d'emploi au fil du temps (figure 2.10)

La figure 2.10 illustre la probabilité, au fil du temps, que les répondants soient en recherche d'emploi, autrement dit, en chômage. Si elle est très élevée, à 40 %, au cours de la première semaine de résidence, cette proportion tombe rapidement, pour atteindre 15 % vers le sixième mois et se stabiliser ensuite à un peu moins de 10 % à partir du 12^e mois. Si on compare, sous toutes réserves, bien entendu, ce résultat au taux de chômage de la population active québécoise dans son ensemble, il n'y a là rien d'alarmant, bien au contraire.

5.3 La probabilité d'être aux études au fil du temps (figure 2.11)

Dès la première semaine suivant leur admission, un peu plus de 20 % des répondants sont susceptibles d'être aux études. Cette probabilité diminue ensuite très lentement durant toute la période reflétée par le graphique 2.11, mais ne descend jamais au-dessous des 10 %. La proportion élevée observée en début de résidence ne surprend guère. Par contre, la persistance, après 3 et même 4 ans de résidence, d'un taux de plus de 10 % de répondants dont la principale activité est la poursuite d'études a de quoi étonner quelque peu. Sans doute la conscience aiguë, chez une part significative des répondants, de la nécessité d'augmenter son potentiel, et de la confiance de pouvoir y parvenir par de la formation additionnelle, y est-elle pour quelque chose.

5.4 La probabilité d'être prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale) au fil du temps (figure 2.12)

La figure 2.12 illustre la probabilité d'être prestataire de l'assistance-emploi au fil du temps. Située à un peu moins de 12 % au début de la période observée, elle diminue constamment jusqu'à la 130^e semaine, pour osciller ensuite entre 2 % et 4 % jusqu'à la fin de la période observable. La tendance à la baisse de cette courbe est plus forte et plus constante que la tendance à la baisse de la probabilité d'être en recherche d'emploi, sans doute en raison de l'accessibilité croissante à l'assurance-emploi, au fil des emplois occupés.

5.5 La probabilité d'être occupé à des obligations familiales au fil du temps (figure 2.13)

La figure 2.13 illustre la probabilité qu'avaient les répondants, au fil du temps, d'être occupés principalement à des obligations familiales. Au tout début, sans doute engagés dans les premières démarches d'installation, plus de 16 % des répondants étaient retenus par des obligations de cette nature. Dès la 10^e semaine, cette proportion est cependant descendue à 10 % et après 6 mois, elle diminue à moins de 5 %. Elle reste ensuite relativement stable jusqu'à la fin de la période observée.

5.6 La proportion moyenne du temps passé en emploi³⁸ et au chômage depuis l'arrivée (tableaux 25 et 26)

Les répondants, au moment de leur entrevue, ont passé en moyenne 66 % de leur durée de résidence³⁹ en emploi et 22 % de ce même temps en chômage. Ces indicateurs apportent une dernière nuance au portrait dressé jusqu'ici du processus d'insertion en emploi des répondants. Ils révèlent, tout comme l'observation précédente des séries chronologiques, que certains groupes connaissent vraisemblablement un processus d'insertion en emploi plus problématique que d'autres.

C'est le cas de ceux qui sont au pays depuis 2 ans ou moins ainsi que des répondants originaires du Maghreb et d'Europe de l'Est dont moins de 60 % du temps passé depuis l'arrivée a été occupé par un emploi. C'est le cas aussi des allophones et des répondants provenant d'Asie occidentale et du Moyen-Orient qui ont passé, en moyenne, depuis leur admission, moins de 50 % du total de leur temps en emploi. En revanche, les répondants en provenance d'Europe de l'Ouest ont passé 82 % de leur temps en emploi depuis leur arrivée.

Ces mêmes groupes ont passé une proportion élevée de leur temps en chômage : 38 % pour les répondants d'Asie occidentale et du Moyen-Orient, 34 % pour les répondants du Maghreb et 32 % pour les allophones.

Il n'y a par contre pas de symétrie exacte entre de faibles proportions de temps passé en emploi et de fortes proportions de temps passé au chômage. Pour certains groupes, une faible proportion de temps en emploi pourrait s'expliquer par une propension plus élevée à être aux études ou retenu par des obligations familiales, données détaillées qui ne sont cependant pas présentées ici.

³⁸ Le calcul de la proportion du temps passé en emploi tient compte des chevauchements d'emplois. Par exemple, une personne ayant occupé deux emplois simultanément pendant une période d'un mois aura, pour les fins de ce calcul, passé seulement un mois en emploi et non pas deux.

³⁹ La « période de résidence » est celle qui s'étend de la date d'admission à la date d'entrevue.

6. Le bilan sommaire du processus d'insertion au moment de l'entrevue

Pour mesurer, pour ainsi dire, le chemin parcouru par les répondants depuis leur arrivée, on peut comparer, en premier lieu, la situation de ceux qui sont sans emploi au moment de l'entrevue avec la situation vécue par ceux qui ont connu une période sans emploi précédant leur premier emploi. En second lieu, on peut comparer les caractéristiques du premier emploi occupé avec celles de l'emploi occupé au moment de l'entrevue.

Cette méthode fournit une image globale de l'évolution de la situation des répondants dans leur ensemble. Par contre, elle comporte des limites, les groupes dont ces compilations témoignent n'étant ni mutuellement exclusifs ni parfaitement correspondants : par exemple, tous les répondants qui ont eu au moins un emploi sont inclus dans les données sur le premier emploi, certains « emplois au moment de l'entrevue » sont des premiers emplois et certains répondants qui ont eu un premier emploi ne sont pas en emploi au moment de l'entrevue. Ces limites ne rendent pas l'exercice futile, bien au contraire.

On a vu que dès la première semaine, 17 % des répondants étaient en emploi : au moment de l'entrevue, c'est 71 % d'entre eux qui sont dans cette situation, une progression remarquable, même chez ceux qui ont eu moins de 2 ans pour la réaliser (pour les répondants n'ayant cumulé qu'entre 21 et 24 mois de résidence au Québec, la proportion en emploi est passée de 8 % à 66 % entre la première semaine et le moment de l'entrevue).

Les 1 119 répondants qui ont connu une période sans emploi avant une première embauche ont consacré cette période principalement à chercher du travail (52 % d'entre eux), à vaquer à des obligations familiales (21 %) ou à poursuivre des études (20 %). Chez les 266 qui étaient sans emploi au moment de l'entrevue, la recherche d'emploi était toujours l'activité qui occupait principalement le plus grand nombre (45 %), mais les études étaient aussi une occupation très répandue, avec 38 % des répondants qui s'y consacraient, tandis que les obligations familiales ne retenaient plus que 8 % d'entre eux.

Alors qu'une forte majorité des répondants (73 %) sans emploi au début de leur établissement tiraient leurs revenus d'économies personnelles, cette proportion n'est plus que de 17 % chez ceux qui étaient sans emploi au moment de l'entrevue. L'assurance-emploi, l'aide financière aux études et l'assistance-emploi constituent la principale source de revenu pour les répondants sans emploi au moment de l'entrevue dans des proportions importantes : 29 %, 20 % et 16 % respectivement.

S'il y a toujours, au moment des entrevues, une majorité (71 %) des répondants sans emploi qui sont disponibles pour travailler, il s'agit d'une proportion plus faible que celle observée précédemment (78 %) chez les répondants en attente d'un premier emploi.

Les salaires au moment de l'entrevue sont notablement plus élevés : 755 \$ en moyenne au lieu des 630 \$ des premiers emplois, soit une différence de 20 %. Si on considère la médiane, la différence atteint même 36 % (654 \$ au lieu de 481 \$). Les répondants pour qui le salaire moyen au moment de l'entrevue est le plus élevé par rapport au salaire moyen du premier emploi sont les allophones (+ 55 %). Les ressortissants d'Asie occidentale et du Moyen-Orient et ceux d'Afrique hors-Maghreb, ceux qui n'ont qu'un cours secondaire ou moins et ceux qui sont présents sur le territoire depuis plus de 3 ans constituent tous des groupes dont les salaires moyens au moment de l'entrevue sont au-delà de 40 % plus élevés que les salaires moyens des premiers emplois. En revanche, chez les détenteurs de doctorat, les salaires moyens n'ont augmenté que de 4 % entre le premier emploi et l'emploi occupé au moment de l'entrevue. En termes de salaires médians, toutefois, l'accroissement, pour ce même groupe, a été de 23 %.

La proportion des répondants qui travaillaient à temps partiel est passée de 16 %, dans le cadre du premier emploi, à 10 % seulement, dans le cadre de l'emploi occupé au moment des entrevues, et ce, au profit des emplois requérant des semaines de travail de plus de 35 heures.

Globalement, les emplois occupés au moment de l'entrevue requéraient un peu plus fréquemment un niveau de compétence élevé ou très élevé : 55 % des premiers emplois étaient de niveau A (scolarité universitaire requise) ou B (scolarité collégiale requise), tandis que pour les emplois occupés au moment de l'entrevue, ce pourcentage est passé à 61 %. La déqualification radicale (emplois ne requérant aucune qualification), qui touchait 8 % des répondants lors de leur premier emploi, n'est plus le fait que de 3 % de ceux qui sont en emploi au moment des entrevues.

Dans le cadre de leur premier emploi, 8 % des répondants détenteurs de diplômes universitaires (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) ont vécu une déqualification radicale, occupant des postes de niveau D. Au moment de l'entrevue, ce pourcentage n'est que de 1 %. Toujours chez les diplômés universitaires, 16 % des répondants ont connu initialement une déqualification relative, occupant des postes de niveau C dans le cadre de leur premier emploi. Au moment de l'entrevue, c'est 12 % d'entre eux qui sont dans cette situation. Globalement, on peut donc conclure à une amélioration de la situation des répondants en ce qui a trait au phénomène de la déqualification professionnelle.

Il y a peu de différences au plan de la langue de l'emploi entre le premier emploi et l'emploi occupé au moment des entrevues. La proportion des répondants ne travaillant principalement qu'en français est un peu plus faible au moment des entrevues (56 % contre 61 % pour le premier emploi) et on y observe en revanche un pourcentage d'emplois bilingues plus élevé (22 % contre 18 %). La proportion des emplois où l'anglais surtout est utilisé est la même lors du premier emploi et lors de l'emploi occupé au moment des entrevues (18 %).

En ce qui concerne la taille des entreprises et le secteur d'activité économique des employeurs, on ne constate que des variations relativement mineures dans la distribution des premiers emplois par rapport à la distribution des emplois occupés au moment des entrevues.

7. L'auto-évaluation de leur situation par les répondants (tableaux 27 à 34)

7.1 La satisfaction par rapport à l'emploi et à la situation globale (tableaux 27 à 32)

Lors des entrevues, plusieurs questions ont été posées pour mesurer la perception qu'avaient les répondants du degré de réussite de leur cheminement. Il leur a été demandé d'apprécier leur emploi actuel (ou le plus récent s'ils étaient sans emploi lors de l'entrevue) au regard des éléments suivants : de l'emploi qu'ils avaient initialement projeté, de leur domaine et de leur niveau de formation, du revenu qu'ils espéraient en tirer et de leurs attentes personnelles en général. Il leur a aussi été demandé de dire si leur situation actuelle se comparait avantageusement ou non avec celle qui était la leur avant d'immigrer au Québec. Il leur a finalement été demandé de citer les principales difficultés éprouvées pour trouver du travail, et le cas échéant, les difficultés spécifiques liées à l'obtention du droit d'exercer une profession ou un métier régi.

Pour ce qui est des questions liées à la perception qu'ont les répondants de leur situation d'emploi (tableaux 27 à 31), il n'y a qu'au plan du revenu généré par celui-ci qu'une majorité d'entre eux manifestent leur insatisfaction : 52 % considèrent en effet que leur revenu correspond à « moins » ou à « beaucoup moins » que leurs attentes, alors que 46 % estiment que ce revenu correspond « davantage » ou « tout à fait » à leurs attentes.

Par contre, 56 % de ces mêmes répondants considèrent que leur emploi actuel (ou leur plus récent) correspond en mieux ou en tout point à l'emploi qu'ils avaient envisagé avant d'immigrer. Un pourcentage identique (56 %) de répondants considèrent que cet emploi correspond « davantage » ou « en tout point » à leurs attentes personnelles; 61 % d'entre eux considèrent que cet emploi correspond « davantage » ou « tout à fait » à leur domaine de formation, mais 52 % seulement pensent la même chose par rapport à leur niveau de formation.

Quand vient le temps d'évaluer globalement leur expérience migratoire (tableau 32), les répondants ne s'en tiennent sûrement pas à leur seule situation d'emploi. En effet, alors que le degré de satisfaction, par rapport aux divers aspects des emplois, atteint au mieux 62 %, c'est 70 % des répondants, incluant ceux qui n'ont jamais occupé d'emploi, qui affirment que leur situation globale, au moment de l'entrevue, constitue une amélioration par rapport à la situation qui était la leur avant d'immigrer.

Par rapport aux indicateurs de satisfaction relatifs à l'emploi, les groupes qui affichent les taux les plus élevés sont les répondants originaires d'Europe de l'Ouest, ceux qui sont présents au Québec depuis le plus longtemps (plus de 4 ans), les plus jeunes (entre 19 et 30 ans au moment de l'admission), ceux qui ont un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat), ceux qui habitent, au moment des entrevues, à l'extérieur de la grande région de Montréal et ceux qui maîtrisent le français ou qui sont bilingues.

Les groupes qui affichent le plus souvent des résultats problématiques aux divers indicateurs de satisfaction liés à leur emploi sont les répondants originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient. Les répondants d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) sont ceux qui considèrent le plus souvent que leur emploi est en deçà de leur niveau de formation (« moins » ou « beaucoup moins »).

Les répondants du Maghreb et du reste de l'Afrique, ceux qui sont âgés de 40 ans et plus et les allophones sont les plus susceptibles d'estimer que leur situation actuelle constitue un recul (léger ou majeur) comparativement à ce qu'ils vivaient avant leur migration.

Un détail intéressant mérite d'être souligné. Alors que les répondants de sexe masculin affichent des résultats plus favorables que les répondants de sexe féminin sur tous les

indicateurs liés à l'emploi, pour ce qui est de l'indicateur de satisfaction générale, l'ordre est inversé : les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (74 %) que les hommes (69 %) à penser que leur situation globale actuelle est meilleure qu'avant d'immigrer au Québec.

Il importe sans doute aussi de souligner le taux relativement élevé de satisfaction, relativement à la situation globale, des allophones (60 %) et des unilingues anglophones (79 %).

7.2 Les difficultés éprouvées pour trouver du travail (tableau 33)

Appelés à préciser, parmi une liste de 10 difficultés possibles non mutuellement exclusives, lesquelles ils avaient pu connaître alors qu'ils étaient en recherche d'emploi, les répondants ont mentionné le plus souvent que l'expérience acquise à l'extérieur du Québec n'était pas reconnue (38 %), que leur connaissance de l'anglais était insuffisante (36 %), que les emplois disponibles n'étaient pas satisfaisants (33 %), que les études complétées à l'extérieur du Québec n'étaient pas reconnues (31 %). Viennent ensuite les difficultés suivantes : attitude négative par rapport au fait d'être immigrant (21 %), connaissance insuffisante du français (20 %), attitude négative relative à l'origine (19 %), difficulté pour obtenir le droit d'exercer une profession ou un métier régi (10 %), horaire incompatible avec les obligations familiales (10 %), attitude négative relativement à l'âge (5 %).

Certaines difficultés ont été citées particulièrement souvent par certains groupes de répondants : 55 % des Maghrébins ont déclaré que leur expérience de travail acquise hors Québec n'était pas reconnue; 50 % ou plus des répondants Maghrébins, des unilingues français et des personnes n'ayant pas complété leurs études universitaires ont mentionné leur méconnaissance de l'anglais comme obstacle à l'emploi; la méconnaissance du français a été citée comme difficulté par 62 % des répondants originaires d'Asie orientale, 45 % de ceux originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) et des Amériques, 67 % des allophones et 55 % des unilingues anglais; 40 % des répondants originaires de l'Afrique hors Maghreb ont expérimenté, lors de leurs démarches de recherche d'emploi, des difficultés liées à leur origine ou au fait d'être immigrants, une proportion deux fois supérieure à la moyenne de l'ensemble des répondants. Finalement, 12 % des répondants âgés de 40 ans et plus ont cité l'âge comme difficulté éprouvée pour trouver de l'emploi, comparativement à 5 % pour l'ensemble des répondants.

Relativement aux difficultés liées à la méconnaissance du français ou de l'anglais, rappelons que 96 % des répondants étaient, selon les données inscrites sur leur visa de résident permanent, considérés comme connaissant le français, contre 51 % comme connaissant l'anglais. C'est ce qui explique en grande partie la proportion élevée, 35 % au total, des répondants ayant considéré leur méconnaissance de l'anglais comme un obstacle à l'emploi, comparativement à 20 % seulement pour la méconnaissance du français.

Il convient de noter, d'une part, que la méconnaissance du français est citée proportionnellement plus souvent (55 %) par les répondants unilingues anglophones que la méconnaissance de l'anglais n'est citée par les répondants unilingues francophones (49 %) et, d'autre part, que les répondants allophones mentionnent davantage la méconnaissance du français (67 %) comme obstacle à l'emploi que la méconnaissance de l'anglais (42 %).

7.3 Les difficultés éprouvées pour obtenir le droit d'exercer une profession ou un métier régi (tableau 34)

Compte tenu de la problématique, connue et médiatisée, relativement à l'obtention, par les immigrants, du droit d'exercer des professions et des métiers régis, une sous-question spécifique, comprenant plusieurs choix de réponses non mutuellement exclusives, a été posée aux répondants ayant indiqué avoir éprouvé des difficultés particulières à cet égard.

En tout, 163 répondants ont déclaré que l'accès au droit d'exercer un métier ou une profession avait été pour eux une difficulté dans leurs démarches de recherche d'emploi. Parmi les obstacles rencontrés dans leur cheminement pour tenter d'obtenir ce droit d'exercice, 66 % des 163 répondants en question ont affirmé que leur expérience étrangère n'était pas reconnue, 61 % que leur diplôme n'était pas reconnu, 53 % qu'ils ne parvenaient pas à acquérir l'expérience québécoise ou nord-américaine requise, 48 % que les délais étaient trop longs, 43 % que les coûts à engager étaient trop élevés, 26 % qu'ils n'avaient pu trouver un endroit où effectuer le stage requis, 18 % que la formation requise était inaccessible. Onze répondants (7 %) seulement ont indiqué avoir échoué à l'examen requis par l'autorité compétente. Quant à l'examen requis par l'Office de la langue française, seulement 5 répondants (3 %) ont déclaré ne pas l'avoir réussi.

Les effectifs ayant répondu à cette sous-question étant nécessairement limités, il serait hasardeux de prétendre analyser les réponses différenciées en fonction des caractéristiques.

8. La dimension territoriale, la migration secondaire et la mobilité éventuelle (tableaux 35 à 37)

8.1 Le parcours résidentiel des répondants⁴⁰ (tableau 35)

Initialement, selon les données inscrites sur les visas de résident permanent, 85 % des répondants avaient indiqué vouloir s'installer dans l'île de Montréal, 2 % dans la couronne entourant la métropole (Laval et Longueuil), 8 % dans la région de Québec et 5 % ailleurs en région. Sans doute motivés par des considérations d'ordre pratique comme l'obtention d'un emploi ou la disponibilité de logements abordables, les répondants se sont répartis sur le territoire un peu différemment. Un nombre relativement important (116) de « Montréalais potentiels » se sont retrouvés soit en banlieue (54), soit dans la région de Québec (22) ou encore ailleurs en province (40). Presque autant de répondants, destinés initialement hors Montréal (97), se sont retrouvés dans la métropole lors de leur installation dans leur premier logement. Le changement le plus remarquable est sans doute celui qui a affecté la région de Québec: tout près de la moitié (59 sur 120) des répondants qui étaient censés s'y installer à l'origine ont plutôt opté pour une première résidence dans l'île de Montréal.

Les mouvements ne se sont pas arrêtés là. Sur les 1 293 répondants installés initialement à Montréal, 90 ont par la suite déménagé, soit vers les banlieues de Longueuil ou Laval (34), soit vers Québec (13) ou les autres régions (43). À l'inverse, 54 répondants se sont déplacés vers Montréal, en provenance de la banlieue (24), de Québec (14) ou d'une autre région (16).

Après ces va-et-vient, le solde est nul entre la grande région de Montréal (incluant Laval et Longueuil) et le reste du Québec : 13 % des immigrants se destinaient initialement hors du Grand Montréal et 13 % des répondants, au moment des entrevues, résidaient dans les régions extérieures au Grand Montréal. L'île de Montréal elle-même est toutefois passée de 85 % des destinations initiales à 81 % des résidences finales, tandis que la région de Québec est passée de 8 % à 5 % respectivement. Ces pertes se sont faites au profit de la couronne de Montréal (Laval et Longueuil) et des autres régions du Québec dont les parts relatives sont passées respectivement de 2 % à 6 % et de 5 % à 8 %.

Une analyse plus fine, recourant à des méthodes statistiques plus sophistiquées que des tableaux croisés, permettant de mettre en relation davantage de variables, pourrait sans doute rendre mieux compte de ces divers mouvements et des facteurs qui les sous-tendent.

8.2 La disponibilité à la mobilité (tableau 36)

Pour évaluer, jusqu'à un certain point, l'état d'esprit des répondants relativement à une approche plus dynamique qui inciterait davantage les nouveaux arrivants à contribuer à une occupation plus équilibrée du territoire québécois, il leur a été demandé s'ils auraient accepté de déménager, advenant qu'un emploi satisfaisant aurait été soit offert dans une autre région. Globalement, près de 60 % des répondants ont affirmé qu'ils auraient accepté une telle proposition, tandis que 32 % ont dit qu'ils l'auraient rejetée et 9 % ont refusé de répondre à cette question.

Les groupes les plus réfractaires à une telle éventualité sont les répondants unilingues anglophones : 45 % d'entre eux s'objecteraient à une telle éventualité et 12 % ont refusé

⁴⁰ Il importe de préciser ici qu'en raison de données manquantes, en particulier sur la destination initiale (64 répondants), les totaux varient selon que l'on réfère à l'un ou l'autre concept (destination initiale, résidence initiale et résidence finale).

de répondre. Les répondants originaires d'Asie orientale (44 % de non et 15 % de refus de répondre) et d'Europe, tant orientale (incluant l'ex-URSS) (38 % de non et 12 % de refus) qu'occidentale (38 % de non et 7 % de refus), ont également manifesté en grand nombre leur objection à une telle proposition. Les répondants admis dans le cadre du programme « Autres » ont également été nombreux à ne pas favoriser cette suggestion (45 % de non et 13 % de refus).

En revanche, les répondants originaires d'Afrique, du Maghreb (75 %) ou d'ailleurs sur ce continent (82 %), les détenteurs de doctorat (66 %) et ceux qui sont unilingues français (67 %) sont proportionnellement les plus nombreux à envisager favorablement l'hypothèse de déménager pour accepter un emploi répondant à leurs attentes.

8.3 L'éventualité d'une migration secondaire hors Québec (tableau 37)

Qui dit immigration dit migration secondaire potentielle. Dans le cas du Québec, la possibilité, pour les ressortissants étrangers admis comme résidents permanents sur son territoire, de migrer de nouveau est d'autant facilitée qu'il n'y a aucune contrainte aux mouvements interprovinciaux à l'intérieur du Canada. Pour estimer, à moyen terme, les intentions des répondants à cet égard, il leur a été demandé où ils croyaient résider « dans trois ans » : toujours au Québec, dans une autre province du Canada, de retour dans leur pays d'origine ou encore dans un autre pays.

Dans une proportion de 79 %, ils ont déclaré que leur résidence, dans 3 ans, serait toujours au Québec, 4 % envisageaient de s'installer dans une autre province, 2 % dans un autre pays et 2 % de retourner dans leur pays d'origine. Ces trois dernières proportions sont faibles, quels que soit la variable et le sous-groupe considérés. Il convient par contre de signaler qu'une proportion élevée de répondants se disent indécis quant à une éventuelle migration secondaire, quelle qu'elle soit : 13 % en effet n'ont pas répondu à la question. Là encore, on ne note pas de concentration particulière de ces indécis dans un groupe en particulier.

Détail à souligner, les répondants qui ne parlaient que l'anglais à leur arrivée (84 %) et les allophones (81 %) sont proportionnellement les plus nombreux à déclarer qu'ils habiteront toujours au Québec dans 3 ans, alors que les bilingues (79 %) et les unilingues français (76 %) sont les moins nombreux à opiner en ce sens. Ces chiffres sont surprenants, car ils semblent contredire ce qu'on sait par ailleurs de la propension des immigrants à rester ou à quitter le Québec en fonction de leurs connaissances linguistiques. Ceux qui connaissent le français ont généralement une plus forte propension à demeurer au Québec en permanence. On ne peut malheureusement rien en conclure puisque dans un cas, il s'agit de faits observables et dans l'autre, de simples intentions.

9. La formation suivie par les répondants (tableaux 38 à 46) : prépondérance de la formation spécialisée et de la formation de niveau universitaire

Lors de l'enquête, un certain nombre de renseignements ont été recueillis auprès des répondants sur les cours qu'ils ont suivis depuis leur admission à titre de résidents permanents : cours d'apprentissage du français, de l'anglais ou autres cours. Afin de limiter la longueur du questionnaire, ces périodes de formation n'ont pas été détaillées comme l'ont été les périodes d'emploi et de non-emploi. Les questions étaient davantage de nature « synthétique »; elles permettent néanmoins de dresser un portrait global intéressant de la formation suivie par les répondants.

Les cours les plus suivis par les répondants ne sont pas les cours d'apprentissage du français ou de l'anglais, mais plutôt les autres cours, tout particulièrement les cours techniques ou professionnels (de niveau secondaire ou collégial), menant directement à la pratique d'un métier ou d'une profession, et les cours menant à l'obtention d'un diplôme universitaire : 17 % des répondants ont suivi des cours de français, 23 % des cours d'anglais et 34 % d'autres types de cours. Les répondants qui ont suivi ces autres types de cours sont aussi ceux qui les ont suivis pendant la plus longue période de temps : 44 semaines en moyenne, comparativement à 21 semaines et 16 semaines respectivement pour les répondants qui ont suivi des cours de français ou d'anglais. Ces cours étaient également plus intensifs si l'on se fie aux nombres d'heures qui devaient y être consacrées en moyenne par semaine : 21 heures par semaine, comparativement à 20 heures pour les cours de français et à 9 heures pour les cours d'anglais.

Cette prépondérance des cours « autres » sur les cours de langue s'explique probablement par la composition de la population faisant l'objet de l'enquête, la connaissance préalable du français et parfois celle de l'anglais étant bien souvent déterminante dans la sélection des travailleurs, compte tenu de l'importance relative du critère linguistique dans la grille de sélection.

9.1 Les cours d'apprentissage du français (tableaux 38 à 40)

Globalement, 17 % des répondants ont suivi des cours de français pendant une durée moyenne de 21 semaines, à raison d'un peu moins de 20 heures, en moyenne, par semaine.

Les répondants qui, proportionnellement, ont été les plus nombreux à suivre des cours de français, sont, sans surprise, les unilingues anglophones (51 %) et les allophones (67 %); 8 % des répondants qui, selon l'information inscrite sur leur visa, connaissaient le français et 12 % de ceux qui connaissaient les deux langues, ont néanmoins suivi des cours de français pendant un peu moins de 20 semaines, à raison de plus de 20 heures par semaine. Les détenteurs de baccalauréat (28 %) et ceux originaires d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS, 54 %), d'Asie de l'Est (45 %) et des Amériques (43 %) sont ceux qui ont fréquenté les cours de français dans les plus fortes proportions.

Près des deux tiers (65 %) des répondants qui ont suivi des cours de français déclarent l'avoir fait dans des carrefours d'intégration (auparavant dénommés « centres d'orientation et de formation des immigrants » ou cofis). Certains ont suivi ces cours dans une commission scolaire (9 %), à l'université (10 %) ou dans une école privée (6 %).

Plus de la moitié (53 %) des répondants ont affirmé s'être inscrits à des cours de français pour « être en mesure de communiquer avec leur entourage ». Pour un peu plus du tiers (34 %), c'était un moyen de « trouver du travail plus facilement », tandis que pour 6 %, il s'agissait de se préparer à un éventuel retour aux études.

9.2 Les cours d'apprentissage de l'anglais (tableaux 41 à 43)

Une proportion de 23 % des répondants ont suivi des cours d'anglais entre le moment de leur arrivée et le moment de leur entrevue, et ce, pendant une durée moyenne de 16 semaines, à raison de 9 heures, en moyenne, par semaine.

Une proportion élevée (33 %) des répondants unilingues francophones ont suivi des cours d'anglais et une proportion importante des répondants allophones (21 %) et même des répondants identifiés initialement comme bilingues (19 %) ont fait de même.

On ne note pas de grands écarts quand on examine, de manière différenciée, les « taux de fréquentation » des cours d'anglais. Les répondants à avoir été proportionnellement les plus nombreux à suivre des cours d'anglais sont les Maghrébins (30 %), tandis que les moins nombreux sont, comme il fallait s'y attendre, ceux qui avaient été initialement identifiés comme unilingues anglais (7 %).

Les institutions fréquentées par les répondants pour suivre des cours d'anglais étaient beaucoup plus diversifiées que pour les cours de français : les écoles privées ont reçu 27 % de cette clientèle, les universités 25 %, les commissions scolaires 18 %, les organismes non gouvernementaux (ONG) 14 %, la formation en milieu de travail 9 % et les cégeps 7 %.

Alors que les cours de français ont été surtout suivis, selon les réponses recueillies, afin de communiquer avec l'entourage (53 %), dans le cas des cours d'anglais, l'objectif poursuivi est d'abord lié à l'emploi : 60 % des inscrits ont cité ce motif, tandis que 37 % seulement ont mentionné la communication avec l'entourage. Finalement, moins de 3 % des répondants ayant suivi des cours d'anglais ont déclaré l'avoir fait en vue de retourner aux études.

9.3 Les autres cours suivis (tableaux 44 à 46)

Plus du tiers (34 %) des 1 579 répondants requérants principaux ont déclaré avoir suivi des cours d'un type « autre », c'est-à-dire des cours n'étant pas liés à l'apprentissage des langues. Ces 531 « étudiants » ont, en moyenne, suivi ces cours pendant près de 44 semaines, à raison de 21 heures, en moyenne toujours, par semaine.

Les répondants originaires de l'Asie occidentale et du Moyen-Orient (52 %) et ceux provenant du Maghreb (42 %), les détenteurs de baccalauréat (41 %) et les allophones (40 %) ont été proportionnellement les plus nombreux à suivre ce type de cours.

Les répondants admis dans le cadre du programme « Autres », les diplômés de métier ainsi que ceux âgés de 40 ans ou plus au moment de leur admission ont été proportionnellement les moins nombreux à suivre ce type de cours : 21 %, 23 % et 23 % respectivement.

Pour plus de la moitié (54 %) des 531 répondants qui ont suivi ces « autres » cours, il s'agissait d'une formation spécialisée liée à l'apprentissage d'un métier ou d'une profession, tandis que dans 45 % des cas (239 répondants), il s'agissait d'une formation de niveau universitaire.

Pour 157 (47 %) des 335 répondants diplômés universitaires qui se sont inscrits à ces « autres » cours, il s'agissait d'une formation technique ou professionnelle, de niveau secondaire ou collégial. Ces cours étant, au moins en théorie, d'un niveau inférieur à la formation initiale de ces répondants, on assisterait ici à un ajustement correspondant à une certaine rétrogradation professionnelle, dans le but, sans doute, de trouver un emploi

plus facilement, même si celui-ci équivaut à une déqualification par rapport au diplôme obtenu dans le pays d'origine.

D'ailleurs, les répondants qui ont suivi des cours de type « autre » l'ont fait, massivement (80 %) afin de trouver du travail plus facilement. Pour un certain nombre (7 %), il devait s'agir de cours préparatoires, puisque le motif évoqué était le retour aux études.

10. Le parcours des conjoints (tableaux 47 à 53, figures 3.1 à 3.6)

Comme nous l'avons précisé en introduction, l'enquête a porté non seulement sur les requérants principaux de la catégorie des travailleurs, dont la demande a été traitée avec la nouvelle grille de sélection adoptée en 1996, mais également sur les conjoints de la même catégorie qui avaient indiqué, au moment de l'étude de leur dossier, avoir l'intention de se joindre au marché du travail.

Ces conjoints, au nombre de 296, ont été interviewés dans le cadre de l'enquête, avec le même degré de détail que les requérants principaux. Les caractéristiques de ces conjoints, illustrées aux tableaux C et D, ont été décrites précédemment à la section 2.2. Comme ce nombre est relativement limité et afin de restreindre l'ampleur du présent rapport, on ne présentera dans les paragraphes qui suivent, et dans les tableaux qui les accompagnent, que les résultats généraux observés pour ces conjoints, en faisant apparaître, le cas échéant, les écarts par rapport aux résultats observés pour les requérants principaux.

Afin de mettre en perspective ces résultats sur les conjoints, rappelons que ces derniers, au contraire des requérants principaux, sont très majoritairement des femmes (63 % contre 29 %). En outre, ils proviennent beaucoup plus souvent d'Europe de l'Est, incluant l'ex-URSS (44 % contre 15 %), sont moins scolarisés (7 % de diplômes de maîtrise ou de doctorat contre 22 %), sont moins souvent bilingues (35 % contre 45 %) et plus souvent allophones (15 % contre 3 %). Ces dernières caractéristiques, à l'évidence moins avantageuses que celles des requérants principaux, ne suffisent cependant pas à expliquer la situation nettement moins favorable des conjoints, par rapport aux requérants principaux, comme on s'apprête à le constater. Il y a sans doute de quoi s'en étonner puisque ces conjoints devraient constituer « les plus actifs » de l'ensemble des conjoints, si on se fie à l'intention qu'ils ont manifestée, lors de la sélection, de se joindre au marché du travail.

10.1 La période initiale d'insertion en emploi des conjoints (tableaux 47 et 48, figure 3.1)

Seulement 7 % des conjoints ont accédé à un emploi (ou étaient déjà en emploi) dès leur arrivée, comparativement à 17 % chez les requérants principaux. Généralement, compte tenu de la nature des programmes, seuls ces derniers, convient-il de préciser, sont susceptibles d'avoir bénéficié d'emplois assurés.

Pendant la période précédant le premier emploi, une proportion plus importante des conjoints (32 %) étaient retenus par des obligations familiales (21 % chez les requérants principaux). Inversement, ils étaient moins souvent que les requérants principaux occupés prioritairement à chercher de l'emploi (37 % contre 53 %), mais plus fréquemment aux études (27 % contre 20 %). Leurs principaux besoins financiers étaient assurés plus souvent par leur partenaire conjugal (25 % contre 4 %) et moins souvent par leurs économies personnelles (55 % contre 73 %). Par contre, la proportion d'entre eux à avoir eu recours à l'assistance-emploi est la même, soit 11 %.

Sans doute en raison de leurs obligations familiales, une proportion plus élevée de conjoints que de requérants principaux n'étaient pas disponibles pour travailler pendant la période précédant leur premier emploi : 26 %, contre 21 %.

L'accès au premier emploi, pour les répondants conjoints, a été beaucoup plus lent que pour les requérants principaux : il a fallu que s'écoulent plus de 45 semaines avant que 50 % des répondants connaissent un premier emploi, alors que chez les requérants principaux, il n'avait fallu que 14 semaines.

Une fois ce premier emploi décroché par les conjoints, les conditions sont sensiblement moins bonnes que pour les requérants principaux : salaire hebdomadaire moyen et médian beaucoup moins élevé (421 \$ et 368 \$ comparativement à 630 \$ et 481 \$), plus grande fréquence de temps partiel (23 % contre 16 %) et d'emplois ne requérant qu'un faible niveau de compétence (37 % d'emplois de niveaux C ou D contre 28 %).

10.2 La situation des conjoints au moment de l'entrevue et au fil du temps (tableaux 49 à 51, figures 3.2 à 3.6)

L'écart défavorable vécu par les conjoints durant leur période initiale d'insertion en emploi et durant leur premier emploi est toujours présent au moment de l'entrevue : taux d'emploi et d'activité plus faible (53 % et 67 % comparativement à 71 % et 82 % respectivement pour les requérants principaux), taux de chômage plus élevé (21 % contre 13 %). Les salaires de ceux qui sont en emploi sont plus faibles : médiane de 480 \$ comparée à 654 \$. L'incidence du temps partiel est presque du double : 19 % contre 10 %, tout comme celle des emplois dont le niveau de compétence est moyen (C) ou faible (D) : 33 % contre 18 %.

Si on examine en parallèle les figures 3.2 à 3.6, qui illustrent la situation des conjoints au fil du temps, avec les figures équivalentes (2.1 et 2.10 à 2.13) illustrant la situation des requérants principaux, on constate que tout au long de la période observée, les conjoints vivent, relativement à l'insertion en emploi, une situation moins favorable que les requérants principaux. De même, pendant toute la période sous observation, la proportion d'entre eux qui sont en emploi est systématiquement plus faible, alors que les proportions de ceux qui sont en chômage et de ceux qui doivent recourir à l'assistance-emploi sont plus élevées; de même, la probabilité qu'ils soient occupés prioritairement par des obligations familiales ou aux études est plus élevée.

En moyenne, pour l'ensemble de la période sous observation, les conjoints ont passé 42 % de leur temps en emploi, alors que chez les requérants principaux, cette proportion est de 66 %. Inversement, les conjoints ont passé 34 % de leur période de résidence au chômage, comparativement à 22 % pour les requérants principaux.

Le désavantage qui affecte les conjoints, comparativement aux requérants principaux, peut être lié en partie à la répartition de ces deux populations entre hommes et femmes. Alors que les hommes représentent plus de 70 % des requérants principaux et les femmes moins de 30 %, chez les conjoints, ce rapport est presque complètement inversé : 63 % de femmes et 37 % d'hommes.

Or, si on compare les résultats des conjoints avec ceux des requérants principaux de sexe féminin, on constate quelques similarités : importance des obligations familiales chez ceux qui sont sans emploi, faibles salaires, plus grande fréquence des emplois à temps partiel et des emplois ne requérant qu'un faible niveau de compétence.

En revanche, contrairement aux conjoints, les femmes requérantes principales ont accédé à un premier emploi aussi rapidement que les hommes de la même catégorie. Comme les hommes, elles dépendaient rarement de leur partenaire conjugal pour leurs besoins financiers. Leurs taux d'emploi et d'activité, au moment des entrevues, étaient comparables à ceux observés pour les hommes requérants principaux et leur taux de chômage était même moins élevé.

Ces similarités et ces différences, entre conjoints, d'une part, et femmes requérantes principales, d'autre part, portent à croire que l'importance de la variable « rôle dans le ménage » (requérant principal ou conjoint) et de la variable « sexe » est comparable, mais qu'elles pourraient influencer différemment sur les résultats.

10.3 L'auto-évaluation de leur situation par les conjoints (tableau 52)

Au vu des résultats qui précèdent, il n'est pas étonnant que les conjoints jugent plus sévèrement leur expérience que les requérants principaux. Ils sont proportionnellement moins nombreux à considérer que l'emploi occupé correspond à ce qu'ils avaient envisagé (41 % contre 56 %). Ils sont moins nombreux aussi à trouver que celui-ci correspond à leur domaine (42 % contre 62 %) ou à leur niveau de formation (36 % contre 52 %). Seulement 31 % d'entre eux en tirent un revenu correspondant à leurs attentes, comparativement à 46 % chez les requérants principaux.

Pourtant, quand vient le temps de dresser un bilan global de leur situation, en la comparant à celle qui était la leur avant d'immigrer au Québec, une proportion très semblable de conjoints (69 %) et de requérants principaux (70 %) considèrent que celle-ci s'est améliorée. À l'évidence, qu'ils soient conjoints ou requérants principaux, les répondants, quand vient le temps de porter un jugement global sur leur expérience migratoire, prennent sûrement en compte d'autres éléments que le seul facteur emploi. En effet, en dépit d'une certaine insatisfaction manifestée à divers égards par rapport à leur emploi, ils sont très majoritaires à penser que leur situation globale s'est améliorée depuis leur départ de leur pays d'origine.

10.4 La formation suivie par les conjoints (tableau 53)

Les conjoints ont été, proportionnellement, 2 fois plus nombreux que les requérants principaux à suivre des cours de français (38 % contre 17 %) et sensiblement plus nombreux aussi à suivre des cours d'anglais (28 % contre 23 %). Cela pourrait être lié à la proportion plus élevée d'allophones chez les conjoints (15 %) que chez les requérants principaux (3 %). Par ailleurs, des proportions semblables de conjoints (33 %) et de requérants principaux (34 %) ont suivi des cours de type « autre ».

Pour ce qui est des types d'établissements d'enseignement fréquentés et des motifs invoqués pour avoir suivi des cours, il n'y a pas de différences notables chez les conjoints.

Les conjoints ayant suivi des cours de type « autre » se sont toutefois plus souvent inscrits que les requérants principaux à des cours techniques (64 % contre 54 %) et moins souvent à des cours de niveau universitaire (35 % contre 45 %).

11. Les répondants n'ayant occupé aucun emploi depuis leur arrivée (tableaux 54 à 58)

Comme il a été mentionné à la section 1.3, les répondants n'ayant occupé aucun emploi depuis leur arrivée ont été exclus d'un certain nombre de compilations : celles portant sur la période précédant le premier emploi (tableaux 2 à 4) et celles portant sur les personnes sans emploi au moment de l'entrevue (tableaux 21 à 23). Ils feront maintenant l'objet d'un examen distinct. Comme on le verra, ce traitement spécifique est justifié par les résultats particuliers de ce sous-groupe de répondants.

11.1 Les requérants principaux sans aucun emploi depuis l'arrivée (tableaux 54 à 57)

Dans une proportion de 12 %, les répondants requérants principaux n'avaient encore occupé, au moment de l'entrevue, aucun emploi. Cette proportion est particulièrement élevée chez les répondants d'arrivée plus récente (3 ans ou moins : 15 %), chez ceux originaires de l'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient (26 %), du Maghreb (19 %) et de l'Asie de l'Est (19 %).

Si on compare ce sous-groupe de répondants sans aucun emploi depuis leur arrivée avec le groupe de répondants ayant occupé au moins un emploi mais étant sans emploi au moment de l'entrevue, on constate certaines différences importantes : 60 % des répondants sans aucun emploi ont déclaré que les études constituaient leur principale activité, comparativement à 38 % pour ceux qui avaient déjà connu un épisode d'emploi. Cette proportion monte à 77 % chez les répondants âgés entre 19 et 30 ans n'ayant jamais occupé d'emploi et à 66 % chez les détenteurs de baccalauréat dans la même situation. Pour 30 % des répondants sans aucun emploi, l'aide financière aux études constituait la principale source de revenu, alors que c'était le cas pour 20 % de ceux ayant déjà occupé un emploi.

Un pourcentage de 43 % des répondants sans aucun emploi n'étaient pas disponibles pour travailler, comparativement à 25 % chez ceux ayant occupé au moins un emploi. Chez les 19-30 ans n'ayant jamais eu d'emploi depuis l'arrivée, 62 % n'étaient pas disponibles pour travailler.

11.2 Les conjoints sans aucun emploi depuis l'arrivée (tableaux 54, 58)

Les répondants conjoints n'ont, dans une proportion de 25 %, occupé aucun emploi depuis leur arrivée au pays. Parmi eux, 45 % avaient les études comme principale activité, comparativement à 34 % pour les conjoints sans emploi au moment de l'entrevue mais ayant occupé préalablement au moins un emploi depuis leur arrivée; 16 % d'entre eux ont déclaré l'aide financière aux études comme principale source de revenu, alors que chez les conjoints ayant eu au moins un emploi, cette proportion n'est que de 6 %.

Si on compare l'importance relative des études et de l'aide financière aux études pendant la période précédant le premier emploi, au moment de l'entrevue et chez ceux n'ayant occupé aucun emploi, chez les requérants principaux et les conjoints, on obtient le tableau suivant :

Tableau E : L'importance des études chez les répondants sans emploi

	Requérants principaux		Conjoints	
Répondants sans emploi	Principale activité = études	Principale source de revenu = prêts-bourses	Principale activité = études	Principale source de revenu = prêts-bourses
a) Avant le 1^{er} emploi	20 % (n=219/1119)	5 % (n=55/1119)	27 % (n=54/201)	6 % (n=13/201)
b) Au moment de l'entrevue (ayant travaillé)	38 % (n=102/266)	20 % (n=53/266)	34 % (n=22/65)	6 % (n=4/65)
c) N'ayant eu aucun emploi	60 % (n=112/187)	30 % (n=57/187)	45 % (n=33/74)	16 % (n=12/74)

Si on ajoute à ce portrait les données relatives aux cours suivis par les répondants, qui sont généralement à temps plein dans un domaine technique ou de niveau universitaire, on constate que pour une proportion significative des répondants, la poursuite de la formation ou l'acquisition d'une nouvelle formation constituent une partie importante du projet migratoire ou du processus d'insertion. Il resterait bien sûr à déterminer si cela faisait partie du plan initial des candidats en question de parfaire leur formation dans des conditions relativement idéales (frais de scolarité au tarif des résidents québécois, accompagnés, dans bien des cas, d'une aide financière de subsistance) ou si c'est plutôt en désespoir de cause, faute d'avoir été capables de trouver un travail convenable correspondant au domaine et au niveau de la formation complétée dans le pays d'origine. Il y aurait fort à parier que les deux types de cas coexistent mais seule une analyse beaucoup plus détaillée des données pourrait peut-être fournir des éléments de réponse à cette question.

12. Conclusion : comparaisons, discussions, suggestions, recommandations

En dépit de la nature essentiellement descriptive des données présentées dans les pages qui précèdent, on peut d'ores et déjà effectuer un minimum de constats sur le processus d'insertion en emploi des travailleurs admis en fonction de la grille de sélection adoptée à l'automne de 1996 et sur le bilan de cette insertion, tel qu'il se présente au moment des entrevues.

Afin de dresser de tels constats, il importe de disposer d'un minimum d'éléments de comparaison. Certains d'entre eux sont internes à l'enquête même, tandis que d'autres y sont externes et permettent de mettre en parallèle les résultats qui précèdent avec ceux obtenus dans le cadre d'autres analyses effectuées sur des groupes ou des sous-groupes de population plus ou moins analogues.

D'autres résultats, enfin, sont pertinents et riches d'enseignement en eux-mêmes, même en l'absence de dimensions comparatives à l'aune desquelles ils pourraient être mesurés.

Comme la notion d'employabilité et de mobilité professionnelle constitue la principale innovation de la grille de 1996, il convient d'abord de mettre en évidence les résultats des immigrants sélectionnés en vertu de ce programme (EMP), comparativement avec les résultats des immigrants sélectionnés en vertu des programmes qui existaient avant l'instauration de la nouvelle grille, bien que selon des modalités un peu différentes. D'une certaine manière, on peut en effet considérer que ces derniers auraient été sélectionnés de toute façon, avec ou sans modification à la grille, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les candidats qui ont obtenu leur certificat de sélection du Québec par le nouveau programme EMP.

Ainsi donc, le fait que les immigrants admis en vertu du nouveau programme affichent des résultats aussi favorables que ceux admis en vertu des autres programmes devrait constituer, en soi, un indice de réussite des nouvelles modalités mises en place en octobre 1996. Est-ce le cas? Il semble bien que la réponse à cette question soit positive⁴¹.

Le délai médian d'accès au premier emploi pour les répondants du programme EMP est plus long que pour les répondants du programme « Autres » (qui incluent les emplois assurés et les aides familiales résidentes qui, généralement, par définition, ne connaissent aucun délai). Par contre, il est plus court que pour les répondants du programme des professions en demande au Québec (PDQ), lequel est censé cibler plus précisément les besoins immédiats du marché du travail.

⁴¹ D'aucuns pourraient être tentés d'arguer qu'un tel parallèle, fondé sur une seule variable, en l'occurrence le programme de sélection, constitue une réduction, par trop simplificatrice, de la réalité et qu'il y aurait lieu, avant de conclure quoi que ce soit, de procéder à des analyses plus fines, à des régressions multivariées par exemple. En effet, cette approche serait sans doute d'une grande utilité pour la détermination du rôle respectif de plusieurs caractéristiques des répondants. Par contre, il importe de rappeler que la variable « catégorie » ou « programme de sélection » ne constitue pas, à proprement parler, une caractéristique des individus, au même titre que l'âge, la scolarité ou les connaissances linguistiques. Il s'agit plutôt d'une synthèse de plusieurs caractéristiques, puisque le fait, pour un individu, d'avoir été sélectionné selon l'un ou l'autre programme indique qu'il correspond à un certain profil plutôt qu'à un autre. Ce n'est pas un hasard, par exemple, que les répondants du programme EMP soient sensiblement plus jeunes que les autres. La grille applicable dans ce programme est conçue pour favoriser ce genre de résultats. Même chose pour les connaissances linguistiques : si les répondants du programme « autres » sont proportionnellement plus nombreux à être unilingues anglais, c'est que la connaissance du français, dans leur cas, n'a pas le même poids dans la grille que pour les répondants des autres programmes.

Pour ce qui est des salaires des répondants du programme EMP, que ce soit pour le premier emploi ou pour l'emploi en cours au moment des entrevues, ils sont plus élevés que pour les répondants du programme « Autres », mais plus faibles que pour ceux du programme PDQ. Par contre, au niveau des taux d'activité et d'emploi, les résultats sont meilleurs pour le programme EMP que pour le programme PDQ.

Lorsqu'on compare, en termes de taux d'emploi (seul indicateur équivalent disponible), les résultats observés en 1997 et en 1993, pour les travailleurs sélectionnés (requérants principaux) selon l'ancienne grille, on constate une amélioration sensible. Notamment, le taux d'emploi, mesuré en mars 2002, des répondants du programme EMP (73 %) se compare avantageusement aux taux des répondants du programme « dérogations » mesurés en 1997 (61 %) et en 1993 (57 %), programme qui visait largement, à l'époque, une clientèle semblable à celle que vise maintenant le programme EMP.

Nous avons par ailleurs identifié deux autres univers avec lesquels il y a une certaine comparaison possible : en premier lieu, les résultats relatifs à la catégorie des indépendants au sein de l'enquête ÉNI⁴² et, en second lieu, la population totale du Québec qui était en emploi au moment où les données du présent rapport ont été recueillies, en mars 2002.

Avec ÉNI, on constate d'abord que le délai médian d'accès au premier emploi mesuré chez les répondants de la présente étude (14 semaines) est comparable à celui observé, au début des années 1990, pour les répondants de la catégorie des indépendants (13 semaines). Toutefois, lorsqu'on considère les différences existant dans la composition des échantillons respectifs des deux enquêtes (voir plus haut la note de bas de page n° 25), cette légère différence pourrait masquer, pour une population comparable, un allongement du délai d'accès au premier emploi.

Quant aux salaires, la médiane observée pour les répondants « indépendants » de l'enquête ÉNI, à la fin de la période, soit en 1999, est notablement plus faible que celle observée pour les répondants de l'enquête actuelle (653 \$ comparativement à 500 \$ dans ÉNI pour les indépendants). Les trois ans écoulés entre les deux séries d'entrevues ne suffisent pas à expliquer cet écart. Cette fois, il semble que ce soit le fait que l'enquête présente ne retienne que les requérants principaux et les conjoints se destinant au marché du travail qui fasse mieux paraître les résultats.

La comparaison avec la population du Québec en emploi, quant à elle, montre un écart très favorable en faveur des répondants requérants principaux (755 \$ contre 635 \$ pour l'ensemble des travailleurs québécois en mars 2002). Pour les conjoints, cependant, l'écart est défavorable : 532 \$ contre 635 \$. Ces comparaisons sont bien sûr très imparfaites parce qu'elles ne tiennent compte d'aucun paramètre comme le sexe, l'âge, la scolarité ou le nombre d'heures travaillées. Elles permettent néanmoins de conclure que la situation des répondants, au regard de celle de la population totale des travailleurs québécois, sans être idéale, n'est pas catastrophique.

Enfin, certains des résultats présentés dans les pages qui précèdent, même s'ils ne peuvent être comparés à des données de source externe à l'enquête, méritent qu'on y revienne brièvement, car ils apportent un éclairage inédit sur la problématique de l'insertion des immigrants récents :

⁴² Renaud, J. et al., *Ils sont maintenant d'ici!* op. cit. On réfère fréquemment à cette étude en utilisant l'acronyme ÉNI (Enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants).

- **La relative constance dans le rythme d'accès au premier emploi est remarquable** — Les répondants des quatre « cohortes » observées ont accédé à un premier emploi à un rythme similaire, et ce, en dépit d'une conjoncture variable et de la hausse du volume des admissions pour la catégorie en question au cours de la période étudiée (1997-2002). Par contre, leur situation générale d'emploi, tout au long de la période observable (probabilité d'être en emploi au fil du temps) montre des signes de plafonnement plus accentué pour les cohortes plus récentes.
- **L'amélioration de la situation au fil du temps** — Avec le temps, la probabilité d'être en emploi s'accroît, la probabilité d'être en chômage ou d'être prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale) diminue, les salaires augmentent, l'incidence des emplois à temps partiel diminue, la déqualification professionnelle, bien que toujours présente et préoccupante, recule sensiblement.
- **Les répondants dont la durée de résidence est plus longue affichent de meilleurs résultats** — Rigueur scientifique oblige, on ne peut extrapoler que les cohortes plus récentes suivront un cheminement identique aux cohortes plus anciennes. Il n'en demeure pas moins que la grande majorité des indicateurs mesurés au moment des entrevues, en mars 2002 (taux d'activité, d'emploi, de chômage, pourcentage de temps passé en emploi ou en chômage, salaires, niveau de satisfaction), témoignent de meilleurs résultats pour les répondants présents depuis plus longtemps que pour les répondants arrivés plus récemment. Il est donc raisonnable de penser que l'amélioration de la situation en fonction de la durée de résidence constitue, au-delà de la conjoncture, un modèle relativement standard.
- **La nette prépondérance du français comme langue de travail dans les emplois occupés**
- **L'avantage relatif, en termes de salaire médian, qu'avaient les répondants ne parlant que le français à leur arrivée sur les répondants qui ne parlaient que l'anglais**
- **La satisfaction quant au bilan global de l'expérience migratoire des répondants** — Même si, à des degrés divers, une proportion importante des répondants émettent des réserves quant à divers aspects de leur emploi (entre 39 % et 52 % selon les questions), globalement, ils sont majoritairement satisfaits de leur bilan : 70 % des requérants principaux et 69 % des conjoints déclarent que leur situation, au moment de l'entrevue, s'est améliorée s'ils la comparent à celle qui était la leur avant d'immigrer au Québec.

La situation des répondants varie cependant beaucoup en fonction de leurs caractéristiques :

- Les répondants **les plus jeunes** (19-30 ans), les **diplômés d'études supérieures** (maîtrise et doctorat), les répondants **bilingues** et ceux qui sont présents au pays depuis plus longtemps affichent généralement les **résultats les plus favorables**.

- Les **résultats des répondants originaires de certaines régions** (Maghreb, Asie de l'Est, Asie de l'Ouest et Moyen-Orient), de ceux qui sont **plus âgés (40 ans et plus)**, des **allophones et des détenteurs de baccalauréat** (au regard de leur scolarité élevée) sont, à certains égards, **préoccupants**, comme le sont, dans leur ensemble, **presque tous les résultats affichés par les conjoints**.

Les données recueillies relativement, d'une part, à la formation suivie et, d'autre part, aux sources de revenu, aux activités et à la disponibilité à travailler pendant les périodes sans emploi mettent en lumière, pour une proportion significative des répondants, l'importance des études à temps plein, autres que l'apprentissage des langues. Cette importance est telle que parmi les répondants sans emploi (que ce soit lors de la période précédant le premier emploi, au moment de l'entrevue ou pour ceux qui n'ont jamais eu d'emploi), l'aide financière aux études (les prêts-bourses) est fréquemment citée comme principale source de revenu. À l'évidence, pour un certain nombre de répondants, les études entreprises après leur arrivée ne constituent pas seulement une mise à niveau de leur formation initiale. Il y a lieu de croire qu'il s'agit plutôt de la poursuite ou de l'achèvement de leur formation ou parfois d'un ajustement correspondant à une forme de rétrogradation professionnelle (diplômés universitaires inscrits à des formations professionnelles ou techniques offertes dans un établissement d'enseignement secondaire ou collégial).

On ne saurait mettre un point final à ce rapport sans dire un mot sur d'éventuelles analyses complémentaires qui pourraient être entreprises à partir des données rendues disponibles grâce à cette enquête. Comme on l'a dit en introduction, l'éventail des analyses possibles à partir de ces données est sans doute infini. Certaines avenues paraissent toutefois plus pertinentes que d'autres pour une compréhension accrue des problématiques de la sélection et de l'insertion en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs :

- La dimension territoriale et la dimension mobilité géographique sont suffisamment présentes dans les données pour permettre un examen plus poussé qui pourrait éclairer avec profit l'enjeu de la régionalisation de l'immigration. Si on veut intervenir efficacement en cette matière, il importe de mieux comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre. Les données de la présente enquête nous en offrent la possibilité.
- Bien qu'elles aient leur utilité, les analyses univariées présentées dans les pages qui précèdent sont limitatives. Des analyses multivariées pourraient sans doute fournir une image plus précise des caractéristiques les plus déterminantes de la réussite de l'insertion en emploi.
- Comme on l'a vu en introduction, le présent rapport a traité la notion de durée de résidence comme une variable semblable aux autres. Lors d'examens plus poussés, il y aurait lieu, partout où cela est possible, de différencier les analyses en fonction de la période d'arrivée.
- Les données disponibles, parce qu'elles fusionnent les renseignements recueillis lors de l'enquête et celles des dossiers de sélection, comme les points attribués aux répondants à chaque facteur de la grille, rendent théoriquement possible des analyses très fines. Celles-ci pourraient mettre en relation les points obtenus à divers critères (connaissances linguistiques, expérience professionnelle, etc.) et les résultats diagnostiqués d'insertion en emploi — rapidité d'accès au premier emploi, salaire, taux d'emploi, déqualification relative, etc. Une telle démarche commande par contre une extrême prudence : la fiabilité, la qualité et l'intégralité des données présentes dans les dossiers administratifs, recueillies dans le cadre du processus

de sélection, devraient d'abord être examinées très attentivement⁴³. Les conclusions d'un tel examen minutieux des données pourront sûrement faciliter la tâche à qui voudra pousser plus avant l'étude de l'insertion en emploi en fonction des programmes de sélection. Réalisée avec toutes les précautions nécessaires, une telle démarche pourra s'avérer d'une grande pertinence pour l'élaboration des programmes et des politiques en matière de sélection et d'intégration.

- L'ensemble des données disponibles, finalement, en raison de leur caractère exhaustif, pourrait sans doute permettre à des chercheurs universitaires de tester diverses hypothèses. En plus de « faire avancer la science », d'un point de vue académique, les résultats de leurs travaux pourraient jeter un éclairage utile sur nombre d'aspects de la problématique de l'insertion en emploi des immigrants.

À la lumière des résultats du présent rapport, les analyses spécifiques plus poussées qui pourraient être entreprises selon les méthodes qu'on vient de décrire, en exploitant soit les données de base de l'enquête, soit les données de l'enquête fusionnées avec celles provenant des fichiers administratifs, devraient privilégier, au premier chef, les sujets d'études suivants :

- **La contre-performance de certains groupes définis selon leur région de provenance** — En ce qui concerne les Maghrébins, les Asiatiques et les Moyen-Orientaux, notamment, la question à éclaircir serait la suivante : l'origine géographique ou, en d'autres termes, la composante ethnoculturelle et son corollaire incontournable, la discrimination, expliquent-elles, à elles seules, cette contre-performance? Une étude plus exhaustive des données disponibles permettrait-elle, au contraire, d'identifier d'autres facteurs que la variable ethnoculturelle camoufle peut-être?
- **La contre-performance relative des détenteurs de baccalauréat** — En dépit d'une scolarité quand même poussée, ces derniers affichent certains résultats décevants, notamment au plan des taux d'emploi et de chômage, et ce, durant toute la période observée. Leurs taux de fréquentation des cours de français et des autres cours (autres que d'apprentissage linguistique) fournissent peut-être un début d'explication, mais la question est sans doute bien plus complexe. Encore là, ce résultat d'ensemble, très grossier, masque peut-être autre chose. Les détenteurs de baccalauréat auraient-ils des caractéristiques particulières (domaines d'études, expérience, âge, etc.) qui expliqueraient leurs résultats quelque peu décevants?
- **La performance plutôt désolante des conjoints**, dont près des deux tiers sont des femmes, comparativement à celle des requérants principaux, et ce, sur pratiquement tous les aspects examinés : ces résultats nécessiteraient une investigation poussée, d'autant plus, rappelons-le, qu'il s'agit ici des seuls conjoints qui avaient indiqué, au moment de leur sélection, leur intention de se joindre au marché du travail.

⁴³ Un exercice comparable effectué il y a quelques années pour le compte de Citoyenneté et Immigration Canada a mené à des découvertes, à certains égards, déconcertantes, sur la manière dont les données relatives à la sélection étaient recueillies dans les fichiers administratifs fédéraux d'immigration. Voir Hughes, E., *Using the IMDB to Evaluate the Effectiveness of the Selection Process for Economic Immigrants to Canada*, Study conducted for *Strategic Policy, Planning and Research*, Décembre 1998, Citoyenneté et Immigration Canada, 42 pages.

- **La problématique de la déqualification professionnelle**, qui n'a été qu'effleurée ici et qui demeure une constante dans les doléances souvent exprimées par les immigrants, mériterait un examen poussé. Parmi les analyses possibles, une comparaison entre l'emploi projeté, en fonction duquel la sélection a été effectuée (donnée provenant des fichiers administratifs), et les différents emplois occupés (pas seulement le premier et le dernier) devraient éclairer davantage la situation.
- **Le rôle de la formation suivie, un phénomène à mieux cerner** — Le présent rapport a mis en lumière, un peu comme l'avait fait l'enquête ÉNI, l'importance de la formation suivie après l'arrivée, notamment par ceux qui n'ont occupé aucun emploi pendant toute la période observée. Il s'agit là d'un aspect qui mérite aussi d'être investigué davantage.
- **La probabilité d'être en emploi au fil du temps** — Mieux que le taux d'emploi, le taux d'activité ou le taux de chômage au moment des entrevues, la probabilité d'être en emploi au fil du temps, ou après un certain délai, est stratégique pour évaluer le succès de l'insertion en emploi. Ce qui lui manque, c'est un élément comparatif. Il y aurait lieu de rechercher un indicateur équivalent parmi des populations pour qui l'insertion en emploi au fil du temps est tout aussi déterminante qu'elle l'est pour les nouveaux arrivants. Il pourrait s'agir des nouveaux diplômés ou encore, si cela est possible au moyen de l'Enquête sur la population active (EPA) ou de l'Enquête dynamique sur le travail et le revenu (EDTR), des personnes qui redeviennent actives après une longue période écoulée à l'écart du marché du travail.
- **Les conséquences du séjour temporaire sur l'insertion en emploi** — Grâce aux données administratives, il est possible d'identifier, parmi les répondants, ceux d'entre eux qui avaient séjourné au Québec comme étudiants étrangers ou comme travailleurs temporaires. Compte tenu des préoccupations actuelles du ministère en matière de sélection, il pourrait être utile d'analyser en quoi le parcours d'insertion en emploi de ceux-ci se différencie de celui des autres répondants.
- **L'examen détaillé des types de parcours d'insertion en emploi** — Parce qu'elle a recueilli des données sur tous les emplois occupés et sur toutes les périodes sans emploi des répondants, entre leur admission au Québec à titre de résidents permanents et le moment de l'entrevue, la présente enquête permettrait l'identification des différents types de parcours d'insertion en emploi. Les types de parcours pourraient ensuite être classés selon qu'ils témoignent plus ou moins d'une insertion réussie, en d'autres mots, selon leur degré de « désirabilité ». On pourrait ensuite dresser les profils types des répondants les plus susceptibles de s'inscrire dans un parcours réussi.